

**AMNESTY INTERNATIONAL**

Index AI : MDE 14/16/90

ÉFAI

*DOCUMENT EXTERNE*

19 décembre 1990

**IRAK/ KOWEÏT OCCUPÉ**  
**Violations des droits de l'homme**  
**depuis le 2 août 1990**

# IRAK / KOWEÏT OCCUPÉ

## Violations des droits de l'homme depuis le 2 août 1990

### Résumé\*

Des violations des droits de l'homme de grande ampleur ont été commises par les forces irakiennes à la suite de l'invasion du Koweït le 2 août, notamment arrestation arbitraire et détention sans jugement de milliers de civils et de militaires, recours fréquent à la torture des prisonniers, imposition de la peine de mort et exécution extrajudiciaire de centaines de civils non armés, dont des enfants. Par ailleurs, on reste sans nouvelles de plusieurs centaines de personnes qui ont "disparu" en détention au Koweït ; il est à craindre que bon nombre d'entre elles soient mortes. Quelque 300 000 Koweïtiens auraient quitté leur pays à ce jour, de même que plusieurs centaines de milliers de ressortissants étrangers qui travaillaient au Koweït. Les récits qu'ils ont fait des exactions dont ils ont été victimes ou témoins ont été largement diffusés par les médias internationaux. Le présent rapport expose en détail certaines des violations perpétrées, en se limitant à celles qui relèvent du mandat d'Amnesty International.

L'Organisation ne prend pas position sur le conflit du Golfe et ne ferme pas les yeux sur les meurtres ou autres actes de violence commis par les parties au conflit. Elle se préoccupe des violations des droits de l'homme perpétrées dans le contexte du conflit. Les informations parvenues depuis le 2 août sur les exactions correspondent à celles qui sont commises en Irak depuis bien des années et qui ont été dénoncées par Amnesty International dans de nombreux rapports. La politique irakienne de répression brutale de toute forme de contestation interne n'a pas cessé et le peuple irakien continue d'en être victime. L'Organisation, qui a rendu ces informations publiques à maintes reprises, regrette que la communauté

---

La version originale en langue anglaise du document résumé ici a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre *Iraq/Occupied Kuwait. Human rights violations since 2 August*. Index AI : MDE 14/16/90. Janvier 1990. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - mars 1991

internationale n'ait pas jugé nécessaire, jusqu'à l'invasion du Koweït, d'intervenir fermement pour tenter de mettre un terme à ces pratiques.

# **SOMMAIRE**

## **Sources et méthodologie**

### **Introduction**

- 1. Événements survenus depuis le 2 août**
- 2. Arrestations arbitraires, détentions sans jugement et "disparitions"**
- 3. Torture et mauvais traitements infligés aux détenus**
- 4. Peine de mort**
- 5. Exécutions extrajudiciaires**

### **Annexes**

- A. Témoignages de huit victimes de la torture**
- B. Témoignage d'une personne ayant survécu à une tentative d'exécution**
- C. Communiqué de l'ambassade d'Irak à Londres, en date du 3 octobre 1990**

## **Sources et méthodologie**

Le présent rapport a été rédigé essentiellement à partir des entretiens qu'ont eu des représentants d'Amnesty International avec un grand nombre de personnes ayant fui le Koweït entre août et novembre 1990. La plupart des entretiens ont eu lieu en Arabie saoudite, à Bahreïn et au Royaume-Uni. Quelques personnes ont aussi apporté leur témoignage dans les Émirats arabes unis, en Égypte et en Iran. Il s'agit pour la plupart de ressortissants koweïtiens mais aussi de Bahreïnites, de Saoudiens, de Libanais, d'Égyptiens, de Palestiniens, d'Indiens, de Philippins, de Britanniques et d'Américains. Parmi eux figurent notamment des anciens prisonniers, des proches de victimes d'exécutions extrajudiciaires et de "disparus", des témoins directs et des membres du personnel de santé. Amnesty International s'est également fondée sur des informations émanant de personnes, d'origine koweïtienne ou étrangère, qui sont restées au Koweït. L'Organisation a sollicité, à propos de certaines allégations de torture qu'elle a recueillies, l'avis de généralistes et de médecins légistes du Royaume-Uni ayant l'habitude d'examiner des victimes de la torture.

Tous les Koweïtiens interrogés ont demandé que leur identité soit gardée secrète par crainte de représailles des forces irakiennes contre les membres de leur famille restés au Koweït. Certains ressortissants d'autres pays arabes et occidentaux ont fait la même demande, craignant également pour la sécurité de leurs parents ou amis qui se cachent au Koweït ou qui sont détenus en Irak. Leurs noms ont donc été supprimés, ou parfois modifiés, afin d'empêcher qu'ils ne soient reconnus. Les exceptions concernent plusieurs anciens prisonniers dont les noms sont indiqués au chapitre 3 du présent rapport et les 10 victimes d'exécutions extrajudiciaires – et parfois de torture – citées au chapitre 5, soit que ces cas aient déjà été soumis aux Nations unies ou qu'Amnesty International ait été autorisée à révéler leurs noms. L'Organisation a recensé par ailleurs plus de 1 027 prisonniers ou personnes "disparues" dont elle ne publie pas les noms pour le moment.

## **Introduction**

Des violations des droits de l'homme de grande ampleur ont été commises par les forces irakiennes à la suite de l'invasion du Koweït le 2 août, notamment arrestation arbitraire et détention sans jugement de milliers de civils et de militaires, recours fréquent à la torture des prisonniers, imposition de la peine de mort et exécution extrajudiciaire de centaines de civils non armés, dont des enfants. Par ailleurs, on reste sans nouvelles de plusieurs centaines de personnes qui ont "disparu" en détention au Koweït ; il est à craindre que bon nombre d'entre elles soient mortes. Quelque 300 000 Koweïtiens auraient quitté leur pays à ce jour, de même que plusieurs centaines de milliers de ressortissants étrangers qui travaillaient au Koweït. Les récits qu'ils ont faits des exactions dont ils ont été victimes ou témoins ont été largement diffusés par les médias internationaux. Le présent rapport expose en détail certaines des violations perpétrées, en se limitant à celles qui relèvent du mandat d'Amnesty International.

L'Organisation ne prend pas position sur le conflit du Golfe et ne ferme pas les yeux sur les meurtres ou autres actes de violence commis par les parties au conflit. Elle se préoccupe des violations des droits de l'homme perpétrées dans le contexte du conflit. Les informations parvenues depuis le 2 août sur les exactions correspondent à celles qui sont commises en Irak depuis bien des années et qui ont été dénoncées par Amnesty International dans de nombreux rapports. La politique irakienne de répression brutale de toute forme de contestation interne n'a pas cessé et le peuple irakien continue d'en être victime. L'Organisation, qui a rendu ces informations publiques à maintes reprises, regrette que la communauté internationale n'ait pas jugé nécessaire, jusqu'à l'invasion du Koweït, d'intervenir fermement pour tenter de mettre un terme à ces pratiques.

## 1. Événements survenus depuis le 2 août

Les forces armées irakiennes ont envahi le Koweït le 2 août. Dans son discours du 17 juillet, soit seize jours avant l'invasion, le président Saddam Hussein reprochait à la famille royale koweïtienne de nuire à l'économie irakienne en dépassant le quota de production pétrolière que lui avait alloué l'OPEC, ce qui avait eu pour effet de faire baisser le prix du pétrole. Il accusait aussi le Koweït d'avoir détourné du pétrole irakien du champ pétrolifère de Rumaila pour une valeur de 2,4 milliards de dollars et réclamait l'annulation des dettes de guerre contractées envers le Koweït pour un montant de 12 milliards de dollars.

L'Irak a annoncé, immédiatement après l'invasion, la formation d'un gouvernement provisoire du Koweït libre composé de neuf membres et dirigé par le colonel Ala Hussain Ali, qui aurait été un ressortissant koweïtien. Toutefois, moins d'une semaine plus tard, le 8 août, le gouvernement de transition a été dissous et l'Irak a annoncé l'annexion du Koweït. Le 28 août, le Koweït est devenu la dix-neuvième province irakienne, et la région frontalière de l'Irak a été incorporée à la province de Bassorah. Ali Hassan al Majid, ministre irakien du gouvernement local et cousin du président Saddam Hussein, a été nommé gouverneur de la nouvelle province. Il avait été chargé du maintien de l'ordre dans les provinces kurdes du nord de l'Irak en 1987-88.

Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté le 2 août la résolution 660 qui condamnait l'invasion du Koweït et demandait le retrait immédiat et inconditionnel des forces irakiennes. Des sanctions économiques ont été imposées à l'Irak le 6 août, conformément à la résolution 661 du Conseil de sécurité. Neuf autres résolutions ont été adoptées entre le 9 août et le 29 novembre ; la résolution 678 du 29 novembre – la plus récente – autorise le recours à la force à partir du 15 janvier 1991 pour obtenir que l'Irak se retire du Koweït. La résolution 670 du 25 septembre condamnait « [...] *le traitement que les forces irakiennes font subir aux ressortissants koweïtiens y compris les mesures prises pour les contraindre à quitter leur pays, ainsi que les mauvais traitements infligés aux personnes et les dommages causés aux biens au Koweït en violation du droit international* ». La résolution 674 du 29 octobre demandait instamment à l'Irak de s'abstenir de violer la Charte des Nations unies et les dispositions de la quatrième Convention de Genève et de cesser « *immédiatement et de [s'abstenir] de prendre en otage des ressortissants d'États tiers, de maltraiter et d'opprimer des Koweïtiens et des ressortissants d'États tiers....* »

Bien que l'Irak ait annoncé le 6 décembre qu'il allait libérer tous les Occidentaux retenus en otages, il n'a appliqué à ce jour aucune des résolutions du Conseil de sécurité. Outre les violations des droits de l'homme recensées dans le présent rapport, des destructions et des pillages de biens publics et privés ont été commis sur une grande échelle, les faits les plus graves étant le pillage des médicaments, de l'équipement médical et des réserves de vivres. L'ampleur des destructions et pillages signalés laisse à penser qu'il ne s'agissait pas d'incidents arbitraires et isolés mais plutôt d'une politique délibérée du gouvernement irakien. Selon les informations parvenues à Amnesty International, cette politique aurait embarrassé certains soldats irakiens qui avaient à l'appliquer. Un certain nombre de personnes ayant fui le Koweït ont déclaré à l'Organisation que des soldats irakiens s'étaient

excusés auprès d'eux de la destruction de leur pays, ajoutant qu'on leur avait fait croire qu'ils étaient déployés au Koweït pour repousser une attaque extérieure contre ce pays. Un médecin koweïtien, spécialiste de médecine du travail, a décrit pour Amnesty International le pillage et la destruction du centre industriel d'Al Shuaib où il avait travaillé. Quatre jours après l'invasion, des membres de la Garde républicaine irakienne auraient détruit le matériel médical, jeté les dossiers par terre et déchiré des portraits de l'émir du Koweït. Le médecin raconte : « *Je suis entré dans la clinique dentaire qui était aussi complètement détruite. J'ai remarqué les mots suivants qui étaient écrits en grosses lettres sur les murs de la clinique : « Chers médecins koweïtiens, nous sommes désolés mais nous avons reçu des ordres. »*

Depuis l'occupation du Koweït, les forces irakiennes auraient infligé des châtiments collectifs à la population locale en représailles des attaques armées dirigées contre elles. On a signalé plusieurs cas d'incendie ou de destruction par explosifs de maisons dans des quartiers où des soldats irakiens avaient été tués. Le couvre-feu nocturne imposé à la ville de Koweït au début de l'invasion est resté en vigueur jusqu'au 23 novembre. Il est interdit de filmer et de prendre des photos et les bureaux de tous les journaux et magazines ont été fermés. Les autorités irakiennes ont saisi l'imprimerie du quotidien koweïtien Al Qabas pour imprimer leur propre journal, Al Nida. Au moins trois employés du journal Al Qabas – deux Libanais et un Égyptien – ont été arrêtés le 25 août pour avoir, semble-t-il, refusé de coopérer avec les autorités irakiennes. En septembre et en octobre, le gouvernement irakien a promulgué une série de dispositions réglementaires en vue d'une "irakisation" complète du Koweït. Celles-ci exigeaient des Koweïtiens qu'ils se munissent de papiers d'identité irakiens en remplacement de leurs documents koweïtiens ; qu'ils remplacent les plaques d'immatriculation de leurs voitures par des plaques irakiennes ; qu'ils alignent l'heure sur celle de l'Irak (il y avait auparavant une heure de différence entre les deux pays) ; et qu'ils utilisent la monnaie irakienne plutôt que la monnaie koweïtienne – au départ, le dinar koweïtien, qui valait 20 dinars irakiens avant l'invasion, avait été déclaré équivalent, l'Irak a ensuite décidé que seule sa monnaie avait cours légal. Un certain nombre de quartiers, de rues et de bâtiments publics ont changé d'appellation, notamment ceux qui portaient le nom de membres de la famille Al Sabah.

Depuis le 2 août, l'Irak empêche les journalistes de se rendre au Koweït. Il a, mesure plus grave, interdit l'accès du pays au Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Dans la première semaine de septembre, Cornelio Sommaruga, président de la Croix-Rouge, s'est rendu à Bagdad où il s'est entretenu à trois reprises avec Tarek Aziz, ministre irakien des Affaires étrangères, au sujet des termes d'un éventuel accord définissant le mode d'intervention du CICR. L'un des objectifs principaux de cette organisation est de fournir protection et assistance, en Irak et au Koweït, aux différentes catégories de civils affectés par les événements, conformément au mandat du CICR qui intervient, en cas de conflit armé international, sur la base des Conventions de Genève de 1949. Le CICR n'est pas parvenu à obtenir l'autorisation des autorités irakiennes pour lancer une opération en Irak et au Koweït en faveur des victimes de la crise. Le gouvernement n'a donné aucune raison à son refus d'accéder à cette demande.

L'Irak s'est également abstenu de répondre aux appels en faveur des victimes des violations des droits de l'homme en Irak et au Koweït, lancés par plusieurs organisations non gouvernementales, dont Amnesty International. Le 3 août, l'Organisation est intervenue publiquement auprès du gouvernement irakien en faveur des exilés irakiens vivant au Koweït et dont l'arrestation avait été signalée immédiatement après l'invasion. On craint beaucoup pour leur vie car ils risquent d'être torturés et exécutés en Irak. Le 23 août, Amnesty International a exprimé aux autorités irakiennes sa préoccupation face à toute une série de violations des droits de l'homme, notamment la poursuite des arrestations arbitraires, les viols, les exécutions sommaires et extrajudiciaires. L'Organisation a insisté sur le fait que l'arrestation et le maintien en détention de ressortissants occidentaux étaient contraires aux normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme. Elle a réclamé aussi la libération immédiate et sans condition de tous ces prisonniers et a demandé que leurs noms et lieux de détention soient rendus publics et qu'ils aient la possibilité d'entrer en contact, immédiatement et régulièrement par la suite, avec des représentants de leurs consulats respectifs. Amnesty International a exhorté le gouvernement irakien à prendre des mesures immédiates pour empêcher les viols commis par les forces irakiennes, enquêter sur ces incidents et traduire les coupables en justice. L'Organisation a également exprimé sa préoccupation quant à l'extension du champ d'application de la peine de mort aux actes de pillage et de stockage de nourriture. En réponse à l'exécution, au cours de la troisième semaine d'août, de plusieurs personnes qui auraient été reconnues coupables de pillage, Amnesty International a instamment prié les autorités irakiennes de mettre un terme à ces exécutions. Elle a demandé en vertu de quelles lois elles avaient eu lieu et a sollicité des détails sur la procédure judiciaire suivie. Amnesty International a enfin exprimé sa profonde préoccupation à la suite de l'exécution extrajudiciaire de civils non armés, notamment des enfants, par les forces irakiennes. Elle a prié le gouvernement irakien de prendre immédiatement des mesures afin d'empêcher le renouvellement de tels actes, d'enquêter sur les exécutions qui avaient été perpétrées et de traduire les coupables en justice.

Le 29 août, Amnesty International a adressé un appel pressant au gouvernement irakien en faveur de six Koweïtiens âgés de dix-huit à vingt-six ans. Tous de confession chiite, ils avaient été arrêtés le 3 août après avoir participé à une manifestation dans le quartier de Sulaibikhat à Koweït. Selon les informations parvenues à l'Organisation, ils avaient été transférés à Bagdad pour être mis en détention. Le 3 octobre, Amnesty International a exprimé une nouvelle fois sa préoccupation dans une déclaration publique sur les exactions de grande ampleur imputables aux soldats irakiens déployés au Koweït, et notamment les arrestations massives, le recours à la torture pendant les interrogatoires, les exécutions sommaires et les mises à mort extrajudiciaires massives.

Le gouvernement irakien n'a répondu à aucun des appels de l'Organisation. Toutefois, le 3 octobre, l'ambassade d'Irak à Londres a publié un communiqué en réponse à la déclaration faite par Amnesty International le même jour. Tout en niant pas que des violations des droits de l'homme aient été commises, l'ambassade rejetait la déclaration de l'Organisation en déclarant qu'elle « *était embarrassante pour la pratique du reportage* » (cf. texte du communiqué de l'ambassade d'Irak en Annexe C). Lors d'un entretien avec la télévision

britannique le 12 novembre, dont nous reproduisons ci-dessous des extraits, le président Saddam Hussein a fait des observations sur la situation des droits de l'homme au Koweït depuis le 2 août (d'autres extraits de cet entretien sont cités aux chapitres 2 et 4) :

**Le journaliste :** *Comment pouvez-vous justifier les atrocités commises en votre nom par les troupes irakiennes ?*

**Le président Hussein :** *Avez-vous été vous-même témoin d'atrocités ?*

**Le journaliste :** *Je n'en ai pas vu mais laissez-moi vous citer quelques témoignages, monsieur le président. L'un rapporte qu'un très grand nombre de personnes ont été torturées et pendues à l'Université du Koweït pour s'être opposées à l'annexion de leur pays. Un autre dit que des adolescents de quinze ans ont été tués par balles. Une Américaine mariée à un Koweïtien parle d'une femme enceinte éventrée. De telles informations parviennent du Koweït depuis quelque temps. En avez-vous connaissance ? Cela vous préoccupe-t-il ? En avez-vous entendu parler ?*

**Le président Hussein :** *Il est certain que je n'ai pas entendu parler de tels actes. Il est possible, de même que les médias occidentaux essayent de remplir l'esprit des gens partout, tous les jours, avec des mensonges sur la situation... il est également possible que de fausses informations sortent du Koweït et prétendent le genre de choses dont vous avez parlé. Mais je vais vous dire quelque chose. Il y a maintenant dans la province du Koweït une instruction en vigueur : nos soldats ouvriront le feu sur quiconque tire sur eux. Ils tireront pour tuer...*

**Le journaliste :** *Monsieur le président, ces témoignages sur des atrocités sont favorisés par le fait que vous avez isolé le Koweït du reste du monde. Pourquoi ne nous laissez-vous pas y entrer pour constater nous-mêmes si ces informations sont vraies ?*

**Le président Hussein :** *Vous avez en partie raison mais vous ne devez absolument pas oublier que la province du Koweït est devenue une cible militaire pour les forces américaines et leurs alliés... Donc nous préparons [la province du Koweït] et ses alentours dans la province de Bassorah à devenir un véritable champ de bataille pour faire face à une éventuelle invasion. Et vous savez bien que, dans de telles circonstances, les pays prennent habituellement des mesures pour empêcher les journalistes de s'approcher des zones militaires. Le public britannique, par exemple, le sait parce qu'il l'a vécu pendant la Seconde Guerre mondiale.*

Amnesty International appelle à nouveau, dans le présent document, le gouvernement irakien à mettre en oeuvre de toute urgence les recommandations suivantes :

1. Permettre immédiatement au Comité international de la Croix-Rouge de se rendre sur place afin de fournir aide et protection aux civils koweïtiens et irakiens en vertu des Conventions de Genève de 1949.

2. Libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers détenus pour avoir simplement exprimé leurs opinions sans user de violence ou en raison de leur nationalité.
3. Veiller à ce que tous les prisonniers jouissent du droit, internationalement reconnu, de contester la légalité de leur détention devant un tribunal, et de bénéficier d'un procès répondant aux exigences d'équité énoncées par le droit international et le droit humanitaire.
4. Révéler le lieu de détention de tous les prisonniers et leur accorder immédiatement le droit de voir leur famille, leurs avocats, médecins et représentants consulaires.
5. Ouvrir sans délai des enquêtes impartiales, et dont les résultats devraient être rendus publics, sur les informations faisant état de torture et d'exécutions extrajudiciaires (notamment sur les 10 cas évoqués dans le présent rapport). Les militaires, membres des forces de sécurité et autres agents de l'État reconnus coupables devraient être traduits en justice.
6. Effectuer sans délai une enquête exhaustive et impartiale sur toutes les "disparitions" signalées et traduire les responsables en justice. Informer immédiatement les familles de l'arrestation et les tenir constamment au courant du lieu de détention de leurs proches. Les prisonniers ne devraient être détenus que dans des centres de détention connus, dont la liste devrait être largement diffusée.
7. S'abstenir d'étendre le champ d'application de la peine de mort et prendre des mesures immédiates pour garantir l'arrêt des exécutions. Fournir des précisions sur le fondement en droit des exécutions qui ont eu lieu et des détails sur la procédure suivie.

## **2. Arrestations arbitraires, détentions sans jugement et "disparitions"**

Étant donné la situation qui règne au Koweït depuis le 2 août, il est pratiquement impossible de faire une estimation du nombre de personnes qui ont été arrêtées par les forces irakiennes après l'invasion. Amnesty International n'est pas en mesure de donner un chiffre précis, le gouvernement irakien n'ayant pas fourni de chiffres officiels ni autorisé d'organisations humanitaires internationales à rendre visite aux prisonniers. L'Organisation a tenté de dresser un tableau général de la situation à partir des informations données par des anciens prisonniers, des témoins directs et également des statistiques fournies par les gouvernements dont les ressortissants ont été transférés du Koweït pour être détenus en Irak. Selon des sources koweïtiennes, le nombre des détenus serait supérieur à 10 000, chiffre qui ne peut être confirmé en l'absence d'informations complémentaires. En novembre 1990, Amnesty International avait reçu les noms de plus de 875 Koweïtiens, civils et militaires, qui auraient été détenus par les Irakiens. La majorité de ces prisonniers seraient détenus en Irak dans des prisons et des centres de détention, notamment à Bassorah, Bagdad et Mossoul, et un plus petit nombre seraient emprisonnés dans la ville de Koweït. Parmi eux figurent notamment 11 diplomates koweïtiens qui étaient en poste à l'ambassade et au consulat du Koweït à Bagdad au moment de l'invasion. Amnesty International a reçu aussi les noms de 152 autres hommes koweïtiens, âgés de dix-neuf à cinquante ans, dont on est sans nouvelles. Il s'agit de civils et de militaires qui seraient détenus ; il y a toutefois lieu de craindre que certains d'entre eux aient été tués par les forces irakiennes. Plusieurs centaines de ressortissants occidentaux ont en outre été arrêtés au Koweït ; à la date du 6 décembre, ils étaient toujours détenus à Bagdad et dans d'autres lieux tenus secrets en Irak et au Koweït.

Dans les premiers jours de l'invasion, l'Organisation a appris que plusieurs centaines de militaires koweïtiens avaient été rassemblés et mis en captivité dans des centres de détention improvisés à Koweït. Parmi eux figuraient des membres des forces armées, de la marine, de la police et des forces de sécurité. Les troupes irakiennes continuaient à rechercher ceux qui n'avaient pas été arrêtés immédiatement après l'invasion, et certains ont été appréhendés à leur domicile. De nombreux témoins directs ont déclaré à Amnesty International que des véhicules de l'armée irakienne patrouillaient les quartiers résidentiels pour repérer les maisons des militaires. Les proches de militaires recherchés ont parfois été eux-mêmes arrêtés et torturés au cours d'interrogatoires pour leur faire dire l'endroit où ils se cachaient. La plupart des militaires koweïtiens détenus auraient été transférés en Irak. De source officielle koweïtienne, ils seraient entre 6 000 et 7 000.

Bien que la majorité des personnes arrêtées soient de nationalité koweïtienne, des apatrides vivant au Koweït et appelés "*bidun*" (mot qui signifie "sans"), c'est-à-dire sans nationalité, sont également détenus. Il s'agit notamment d'Arabes originaires de pays voisins, dont certains vivaient au Koweït depuis plus de vingt-cinq ans, mais ni eux-mêmes, ni leurs enfants nés au Koweït n'étaient autorisés à y résider de façon permanente ; ils ne bénéficiaient pas non plus des droits civils et politiques. Outre les Occidentaux arrêtés et emmenés en Irak (cf. ci-dessous), parmi les prisonniers figuraient des Syriens, des Libanais, des Égyptiens, des

Bahreïnites, des Saoudiens, des Indiens et des Pakistanais. Les Arabes emprisonnés étaient pour la plupart ressortissants de pays qui avaient adopté une position sur l'invasion du Koweït considérée comme « *hostile* » par l'Irak. Amnesty International a toutefois connaissance de plusieurs cas d'arrestation de Jordaniens (essentiellement d'origine palestinienne) qui avaient refusé de collaborer avec les forces irakiennes au Koweït ou qui étaient soupçonnés d'activités d'opposition. Dans deux cas portés à l'attention de l'Organisation, les détenus auraient été torturés (cf. chapitre 3).

On a également signalé l'arrestation, dans les jours qui ont suivi l'invasion, d'un très grand nombre d'exilés irakiens qui vivaient au Koweït depuis un certain nombre d'années. À la connaissance d'Amnesty International, bon nombre des personnes arrêtées seraient des chiïtes soupçonnés d'appartenance au mouvement d'opposition *Al Daawa Al Islamiya* (l'appel islamique), ce qui, depuis 1980, est passible de la peine capitale en Irak. L'Organisation a reçu les noms de plusieurs d'entre eux qui auraient été arrêtés dans le quartier de Bnaid al Gar à Koweït. On ignore tout de leur sort. Il semble qu'ils aient été emmenés en Irak où ils risquent d'être maintenus en détention prolongée et d'être torturés, voire exécutés.

Les arrestations massives de civils ont commencé à être signalées dans la deuxième et la troisième semaine d'août à la suite, d'une part, de l'apparition d'un mouvement d'opposition au Koweït et, d'autre part, de l'adoption par l'Irak de la politique du « *bouclier humain* », consistant à interner des Occidentaux. Selon des personnes ayant fui le pays, des groupes de Koweïtiens et d'étrangers se sont emparés d'armes et de munitions dans des postes de police de plusieurs quartiers de la ville causant des affrontements sporadiques avec les troupes irakiennes pendant plusieurs semaines. Des Égyptiens, des Palestiniens et d'autres ressortissants de pays arabes ainsi qu'un certain nombre de Koweïtiens de confession chiïte, qui étaient dans l'opposition intérieure au Koweït, auraient participé à la résistance armée contre les troupes irakiennes. Il y aurait eu parmi eux d'anciens prisonniers politiques qui purgeaient des peines d'emprisonnement dans la prison centrale de Koweït avant l'invasion. On ignore le nombre de victimes civiles et militaires de ces affrontements entre les deux camps.

L'opposition à l'invasion irakienne du Koweït a pris également d'autres formes. C'est ainsi que, dans la deuxième semaine qui a suivi l'entrée des troupes irakiennes, des tracts appelant à ne pas cesser la résistance contre l'occupation ont fait leur apparition dans les rues de Koweït. Ils émanaient notamment d'*Al Sumud Al Shaabi* (la résistance populaire) et de *Sarkha* (le cri). Parmi les autres formes d'opposition non violente à l'occupation irakienne figurent le fait de déployer le drapeau koweïtien ou d'afficher des photographies de l'émir du Koweït, Shaikh Jaber al Ahmad al Sabah et du prince héritier, Shaikh Saad al Abdallah; d'écrire des slogans anti-irakiens sur les murs ; de crier « *Allahu Akbar* » (Dieu est le plus grand) depuis les toits ou de sortir après le couvre-feu ainsi que, lorsque cela est possible, le fait de ne pas respecter les ordres donnés par les forces irakiennes. Au nombre des personnes arrêtées en août et en septembre, apparemment pour non-coopération avec le gouvernement irakien, figurent des anciens membres de l'Assemblée nationale koweïtienne (Parlement) : Mubarak al Duwaila, Khaled Sultan al Issa (également membre de la Société de l'héritage islamique), Khaled al Wasmi et Abd al Karim al Juhaidli (également membre du Conseil national

récemment créé). Khaled Sultan al Issa a été détenu pendant vingt-neuf jours, notamment à Bassorah. Selon des informations parvenues à Amnesty International, on lui a rasé la barbe, il a été frappé et a reçu des décharges électriques.

La résistance à l'occupation a pris la forme d'une "désobéissance civique" à partir de la mi-septembre, après que les autorités irakiennes eurent promulgué une série de dispositions réglementaires visant à l'« irakisation » complète du Koweït (cf. chapitre 1). Le refus de respecter ces ordres a entraîné l'arrestation de civils qui n'avaient pas participé à la résistance armée. D'autres personnes ont également été arrêtées pour non-respect d'autres règlements introduits au Koweït, comme l'interdiction du port de la barbe qui a pris effet dans la première semaine de septembre. Plusieurs hommes interrogés par l'Organisation ont affirmé qu'ils avaient été arrêtés à des postes de contrôle simplement parce qu'ils portaient la barbe ; aucun d'entre eux n'a cependant pu fournir une explication logique du fait que cela soit considéré comme un délit. Un entrepreneur koweïtien âgé de trente ans et qui a quitté son pays le 16 septembre, a fait le témoignage suivant :

*« [...] ceux qui portaient la barbe ont reçu l'ordre de la raser. La sanction pour non-respect de cet ordre consiste à se faire arracher la barbe avec des tenailles ou à subir tout autre châtement non précisé. Plusieurs dispositions arbitraires de cette nature ont été adoptées mais sans prendre la forme de décrets officiels. Le problème pour nous, c'est que nous n'en avons connaissance qu'au moment où nous étions interpellés par des soldats aux postes de contrôle. Ils nous informaient alors du dernier règlement mais c'était déjà trop tard car nous avons peut-être déjà commis involontairement le « délit » en question. J'ai appris que certains avaient eu la barbe arrachée, notamment des hommes âgés pratiquants qui la portent traditionnellement. »*

Amnesty International a reçu des informations détaillées sur plusieurs cas similaires, dans lesquels des hommes, jeunes ou âgés, avaient été humiliés publiquement et placés en détention pour avoir refusé de se raser. Les autorités irakiennes au Koweït elles-mêmes n'ont pu expliquer pourquoi le port de la barbe était devenu illégal.

Un mémorandum rédigé par des responsables du Croissant-Rouge koweïtien et daté du 23 octobre décrit la façon dont se passaient généralement les arrestations :

*« Les arrestations quotidiennes et les agressions contre les citoyens étaient devenues [fréquentes]. Les gens ne pouvaient plus circuler librement, même pour remplir des tâches essentielles, par crainte d'être arrêtés ou tués (ou de disparaître). Il y avait chaque jour des raids contre des maisons et les gens pouvaient s'y attendre à tout moment. Chaque individu vivait sous la menace d'être arrêté et torturé. Des jeunes gens ont été abattus près de leur domicile et en présence de leur famille, l'occupant avait recours à cette méthode pour terroriser les gens et éliminer les jeunes gens sous le prétexte qu'ils étaient actifs au sein de la résistance [...] il n'y avait pas de procès équitable pour eux. Au contraire, les arrestations, les interrogatoires, la torture, les châtements et les mises à mort étaient exécutées de façon arbitraire et au hasard, décidés par les agents de renseignements et d'autres membres des forces d'occupation. »*

Selon certaines sources, pendant les quinze jours qui ont suivi l'invasion, la plupart des arrestations ont eu lieu dans la rue. La troisième semaine, les forces irakiennes ont commencé à pénétrer plus souvent dans les maisons ; leur but n'était pas toujours d'arrêter quelqu'un mais plutôt d'obliger les gens à reprendre le travail. Une femme de cinquante-cinq ans environ, chargée de cours en sciences politiques à l'Université du Koweït, a déclaré à Amnesty International que des soldats irakiens s'étaient présentés à son domicile dans le quartier de Sabah al Salem le 25 août et avaient insisté pour qu'elle reprenne son travail. Elle a refusé en leur faisant observer qu'il n'y avait plus d'étudiants. Elle a ajouté :

*« Quelques jours plus tard, le 28 ou 29 août, ils sont revenus. Cette fois-là, ils ont entièrement fouillé la maison. Ils étaient huit, armés, et ils sont arrivés à huit heures du matin. Les enfants étaient en train de prendre leur petit déjeuner. Ils ont demandé : « Avez-vous des armes ? Y a-t-il des étrangers ici ? » Nous avons répondu que non. Avant de partir, ils nous ont dit que si un seul coup de feu était tiré à partir de notre maison, ils la feraient sauter. Ils notaient le nom de tous les étrangers qui étaient dans les maisons, y compris ceux des Indiens et des autres Asiatiques. Ils ont dit que si l'un des étrangers s'enfuyait, ils nous arrêteraient et nous emmèneraient à Bagdad. »*

Les Koweïtiens arrêtés chez eux étaient toujours emmenés au poste de police de leur quartier. Certains y restaient pendant la durée de leur détention tandis que d'autres étaient transférés dans d'autres lieux de détention de la ville de Koweït. Les détenus qui n'étaient ni libérés ni exécutés à ce stade étaient ensuite transférés en Irak. La plupart des postes de police de Koweït ont été utilisés pour garder les détenus, ainsi que la prison des mineurs (*Sijn al Ahdath*) dans le quartier d'Al Firdos et le centre d'expulsion (*markaz al Ibaad*) situé dans le quartier d'Al Shuwaikh. Amnesty International n'a pas eu connaissance que la prison centrale de Koweït (*al Sijn al markazi*), située dans le quartier d'Al Sulaibiyya, ait été utilisée à cette fin depuis l'invasion. Cette prison serait vide depuis le 3 août, date à laquelle environ 1 500 prisonniers de droit commun et une cinquantaine de prisonniers politiques condamnés se sont évadés. L'un de ces anciens prisonniers politiques qui s'est enfui en Iran a déclaré à l'Organisation que la plus grande partie de la prison avait été détruite par un incendie dans la première quinzaine d'août.

Des bâtiments publics et des maisons particulières ont aussi servi de centres de détention. Il s'agit notamment de l'immeuble du *Muhafazat al Asima* (gouvernorat de la capitale), rue Al Hilali ; des facultés de droit et de littérature de l'Université du Koweït ; de ministères ; des palais Dasman et Nayef ; de clubs sportifs (notamment le club olympique d'Al Nugra et le club sportif Al Kadhima, situé à Al Udailiyya ; de l'immeuble du Fonds de développement économique (*Sanduuq al Tanmiya al Iqtisadi*) dans le quartier d'Al Mirgab et d'écoles comme le lycée Abdallah al Salem. L'ambassade d'Irak, dans la rue Al Istiqlal, a également servi de centre de détention. Les maisons particulières utilisées comme centres de détention sont notamment celles qui appartenaient auparavant à des membres de la famille régnante Al Sabah. Parmi les bâtiments militaires qui ont servi de centres de détention figurent l'académie de police, la base Al Liwaa al Sades sur la route Al Jahra et la base Ali al Salem près de la frontière saoudienne. La plupart des anciens détenus transférés en Irak et interrogés par Amnesty

International ont dit qu'ils avaient été emmenés à Bassorah. Beaucoup n'ont pu préciser l'endroit où ils avaient été détenus, mais certains ont déclaré avoir été incarcérés dans la prison des expulsions (*Sijn al Tasfirat*) et dans la prison de la sûreté de l'Etat (*Sijn al Amn al Siyyasi*). D'autres ont indiqué qu'ils avaient également été détenus pendant de courtes périodes dans des postes de police d'autres villes voisines, comme Al Zubair et Safwan. Plusieurs milliers de personnes seraient actuellement détenues dans des prisons de Bagdad et de Mossoul ; l'Organisation n'est toutefois pas en mesure d'en établir le nombre ni d'obtenir des informations sur leurs lieux de détention. Il s'agirait dans la plupart des cas de militaires.

Un employé de bureau koweïtien, âgé de vingt-sept ans, qui a fui son pays à la mi-septembre, a parlé à Amnesty International d'un ancien prisonnier avec lequel il s'était entretenu après la libération de celui-ci :

*« Comme vous le savez, il y a pénurie de nourriture dans les maisons. La résistance apporte parfois de la nourriture dans les mosquées où les gens peuvent aller manger. Un jeune homme a été arrêté par les Irakiens dans le quartier d'Al Shamiyyeh. Il avait sur lui un tract de la résistance qui disait que des provisions devaient être apportées dans les mosquées et qui donnait des détails sur l'opération. Les Irakiens ont probablement pensé que cela voulait dire des fournitures militaires plutôt que de la nourriture, ils ont arrêté cet homme et l'ont torturé en lui brisant les côtes. Il avait vingt-six ans et a été arrêté le mardi 11 septembre. »*

Un journaliste koweïtien, qui a quitté son pays le 20 août, a relaté pour Amnesty International un incident qui s'était produit à la mi-août :

*« Je connais l'histoire de Khaled [le nom patronymique est omis par Amnesty International] qui travaillait comme téléphoniste pour l'armée koweïtienne. Il vivait à Al Sulaibiyya et a été arrêté par les Irakiens avec deux autres personnes. Il était "bidun" et les deux autres étaient koweïtiens. On les a emmenés au poste de police de Bayan. Ils avaient été arrêtés parce qu'ils avaient mis un drapeau koweïtien sur leur voiture. Quand nous avons demandé au poste de police ce qu'il était advenu d'eux, on nous a répondu que Khaled allait être transféré à Bagdad mais je l'ai vu le lendemain après qu'il eut été relâché. Il avait des marques sur tout le corps tellement il avait été battu. Il ne pouvait pas marcher normalement car il avait subi la falaqa pendant une longue période... »*

Un Koweïtien de trente et un ans, ancien prisonnier, a déclaré qu'il avait été arrêté le 23 septembre à un poste de contrôle et accusé d'avoir volé sa propre voiture. Il a été détenu pendant cinq jours, d'abord dans une école du quartier de Salwa puis à la Direction de la sûreté d'Al Shuwaikh (*Mudiriyyat Amn al Shuwaikh*). Selon ses dires, il a été giflé, frappé à coups de poing et au moyen d'un tuyau pendant une heure et on l'a menacé de violer sa mère. Il affirme avoir été interrogé 11 fois sur ses activités d'opposition. Quand sa voiture lui a été restituée après sa remise en liberté, elle avait été vidée de tout ce qu'elle contenait. Un ouvrier de vingt-trois ans, également ancien prisonnier, a déclaré à Amnesty International qu'il avait été arrêté le 8 octobre :

*« La veille, il y avait eu une attaque contre des soldats irakiens. Ils arrêtaient toutes les voitures et emmenaient les gens. On m'a fait monter, avec 12 ou 13 autres personnes, dans un autobus tout près du poste de contrôle et on nous a emmenés au poste de police de Bayan. J'y suis resté trois jours pendant lesquels j'ai été interrogé sur la résistance. Puis ils m'ont emmené dans une école où j'ai été interrogé par deux officiers et deux soldats. Ils m'ont envoyé des décharges électriques sur le torse, la tête et les bras. Je me suis senti paralysé pendant presque trois jours. Ils m'ont aussi versé dans le dos un liquide qui ressemblait à de l'acide et ont utilisé une sorte de broche dans laquelle ils m'écrasaient les doigts. J'ai été relâché au bout d'une semaine parce que mes amis avaient versé un pot-de-vin. »*

Parmi les enfants interrogés par Amnesty International figure un adolescent de seize ans, élève du lycée d'Al Farwaniyya. Il a été arrêté le 1<sup>er</sup> octobre après avoir violé le couvre-feu :

*« J'ai été emmené au poste de police d'Al Rabia et enfermé dans une cellule avec quatre autres personnes. J'ai été détenu pendant cinq jours et interrogé tous les jours, habituellement vers 15 heures. On m'a posé des questions sur mon père, mes frères et mes amis. Pendant les interrogatoires, une autre personne entraînait et me frappait à coups de poing ou avec une ceinture. Chaque séance durait environ une demi-heure. Au bout de cinq jours, ils m'ont marqué au moyen d'un fer rouge la lettre H sur le bras gauche. Ils m'ont dit que si je m'attirais encore des ennuis, cela signifierait la mort certaine. Puis ils m'ont libéré et m'ont dit de rentrer chez moi. »*

Des incidents semblables, ainsi que l'atmosphère de peur qui régnait, ont aussi sérieusement perturbé les jeunes enfants. Une mère de famille koweïtienne, âgée d'une quarantaine d'années, qui a quitté son pays à la fin août, en a décrit un aspect pour Amnesty International :

*« À la suite de ces tactiques, les enfants vivaient dans un état de frayeur constante. Bon nombre d'entre eux se sont mis à bégayer, ils ne pouvaient plus parler normalement. D'autres ont été atteints d'énurésie. Nous avons essayé de les guérir de leur bégaiement en les emmenant avec nous sur les toits quand nous allions crier Allahu Akbar pour protester contre l'invasion irakienne. Les enfants ont d'abord eu du mal à prononcer les mots mais nous les avons encouragés à crier le plus fort possible. Après plusieurs essais, certains d'entre eux ont retrouvé une élocution normale. »*

La grande majorité des anciens prisonniers interrogés par Amnesty International ont déclaré qu'ils n'avaient été déférés devant aucune autorité judiciaire pendant toute leur détention et qu'ils étaient restés sous le contrôle des fonctionnaires qui les avaient arrêtés et interrogés. Presque tous ont été détenus au secret et se sont vu refuser la visite de leur famille, de leurs amis ainsi que d'un avocat ou d'un médecin. Certains prisonniers ont été accusés d'infractions précises mais ils n'ont pas fait l'objet d'une inculpation « formelle », bien que dans certains cas, ceux qui les interrogeaient les aient informés des peines prévues « par la loi » pour les infractions qu'ils avaient commises. C'est ainsi que plusieurs des personnes qu'a rencontrées Amnesty International avaient été accusées d'« entrée illégale » au

Koweït – cela s'appliquait essentiellement aux Koweïtiens qui étaient rentrés dans leur pays après l'invasion, soit pour aider leur famille à fuir ou pour participer à la résistance contre les forces irakiennes. Dans certains cas, les prisonniers ont été informés que la sanction prévue pour l'« *entrée illégale* » était de cinq à huit ans d'emprisonnement. À la connaissance de l'Organisation, ces sanctions n'ont jamais été codifiées. Les prisonniers accusés d'infractions qui auraient été passibles de lourdes peines d'emprisonnement ont cependant souvent été libérés au bout de quelques jours ou de quelques semaines. La décision de les remettre en liberté semble avoir été tout aussi arbitraire que celle de les arrêter. Amnesty International a reçu le 10 novembre, d'un groupe de Koweïtiens parlant directement depuis le Koweït, des informations détaillées sur l'incident suivant :

*« Dans le quartier d'Al Faiha, un officier [irakien] a voulu entrer dans la coopérative sans faire la queue. Les jeunes employés de la coopérative lui ont dit d'attendre son tour. Le soir, l'officier est revenu avec plusieurs de ses hommes. Ils ont emmené cinq employés au poste de police et les ont accusés d'avoir volé des voitures appartenant à la municipalité. Un mandat d'arrêt de quinze jours a été décerné contre eux afin de les faire juger à Bassorah. Ces jeunes gens ont été relâchés après une offre de "cadeaux" (une télévision et un magnétoscope) et la présentation d'une lettre de la municipalité confirmant que les voitures avaient été données à la coopérative. »*

Parmi les dizaines de personnes interrogées par l'Organisation, seuls quatre anciens prisonniers ont déclaré avoir été présentés à un magistrat, en Irak pour trois d'entre eux et au Koweït pour le quatrième. Un étudiant koweïtien de vingt-trois ans (dont le nom n'est pas révélé par Amnesty International), arrêté à Al Salmiyya dans la troisième semaine de septembre, a affirmé qu'il avait été détenu pendant dix-huit jours, d'abord à Koweït puis en Irak. Il ne se trouvait pas au Koweït au moment de l'invasion et y était revenu ensuite pour aider sa famille à quitter le pays. Il a déclaré avoir été torturé, notamment à l'électricité, pendant toute sa détention. Après avoir été détenu pendant deux jours à Koweït, il avait été emmené à Bassorah et détenu pendant une semaine dans un endroit qu'il appelle « *les bureaux des services de renseignement irakiens* ». Voici la suite de son histoire :

*« J'ai ensuite été transféré en autobus dans une prison ordinaire. Le trajet a duré environ un quart d'heure. On m'a dit que je devais payer le ticket d'autobus, ce que j'ai fait avec le peu d'argent que j'avais sur moi. On m'a mis dans une grande salle où se trouvaient des centaines de prisonniers. Je suis resté sept ou huit jours dans cette prison, puis 32 détenus ont été appelés pour être jugés. J'en faisais partie. On nous a emmenés dans un autre bâtiment sur lequel il était écrit « tribunal de Bassorah ». On nous a mis dans une salle d'attente et nous avons comparu un par un devant le juge. Je ne sais pas s'il s'agissait vraiment d'un juge mais un écriteau sur la porte indiquait « le juge ». Il était en civil. Dans la pièce, il y avait aussi un officier qui prenait des notes. Je suis resté en tout trois minutes devant le juge ; il m'a demandé comment je m'appelais et pourquoi j'étais rentré au Koweït. J'étais accusé d'entrée illégale (lors de mon arrestation, j'avais été accusé d'espionnage). Le juge m'a ensuite demandé de signer une déclaration sans que j'aie pu la lire. Il m'a averti que si j'étais arrêté de nouveau, je serais*

*exécuté. On m'a ramené dans la salle d'attente pendant que les autres prisonniers comparaissaient à leur tour devant le juge. Ils nous ont ensuite ramenés à la prison où ils nous ont rendu nos papiers d'identité et nous ont relâchés. Certains d'entre nous ont pris un taxi jusqu'à Safwan et nous sommes rentrés au Koweït. »*

Un autre Koweïtien de vingt-trois ans (dont le nom n'est pas révélé par Amnesty International), ancien membre des forces armées, a été arrêté le 12 août à un poste de contrôle situé à Al Ardiyya. Il a déclaré que l'un de ses voisins avait informé des soldats irakiens occupant le poste de police d'Al Firdos qu'il avait caché des armes dans le sous-sol de sa maison. Il a été détenu dix jours à Koweït ; le capitaine et le lieutenant qui l'interrogeaient lui ont ensuite *« dit qu'ils le libéreraient en échange d'un poste de télévision, d'un magnétoscope et de vidéocassettes. Un autre soldat irakien m'a également demandé du parfum, une valise et un pneu de voiture. »* Une fois libéré, il a quitté le Koweït pour l'Arabie saoudite puis est revenu dans son pays vers le 4 septembre, où il a été arrêté à nouveau en compagnie de cinq autres Koweïtiens, rentrés en même temps que lui. Détenus pendant six jours au poste de police d'Al Jahra, ils ont ensuite été transférés à Bassorah et incarcérés dans la prison des expulsions (*Sijn al Tasfirat*). Il a relaté en ces termes ce qui lui était arrivé par la suite :

*« Ils nous ont mis dans une cellule qui mesurait quatre mètres sur trois et dans laquelle se trouvaient déjà des prisonniers : neuf Irakiens, deux Syriens et quatre Jordaniens. Les détenus irakiens, qui étaient en uniforme militaire, avaient été accusés de pillage. On reprochait aux deux Syriens d'avoir eu en leur possession de faux documents de voiture. Nous sommes restés là pendant trois jours sans être interrogés mais, de temps en temps, les gardiens nous montraient, juste pour nous faire peur, des prisonniers qui avaient été torturés. Le troisième jour, nous avons été emmenés tous les six, avec les Syriens et les Jordaniens, au siège de la police à Safwan. Nous y sommes allés en voiture et nous avons dû payer le voyage. Ils nous ont dit que nous allions être exécutés. [À Safwan] on nous a enfermés dans une cellule où il y avait une soixantaine de personnes de diverses nationalités. Un Irakien est arrivé un peu après, il a dit qu'il était avocat et qu'il s'appelait [... nom omis par Amnesty International] et nous a annoncé qu'il pouvait nous faire libérer en échange de 4 000 dinars par personne. Aucun d'entre nous n'avait demandé à consulter un avocat, il était venu de lui-même à la recherche de clients. Nous lui avons répondu que nous avions des rials saoudiens, il était prêt à les accepter. L'avocat nous a ensuite conseillé, lorsque nous comparaîtrions devant le juge, de lui dire que nous étions retournés au Koweït pour chercher nos moutons. À dix-huit heures, un officier irakien, connu sous le nom de Raed, nous a interrogés tous les six et nous a demandé ce que nous avions à donner comme explications. L'avocat était présent et nous avons répété ce qu'il nous avait conseillé de dire. Le lendemain matin, à sept heures, on nous a emmenés à pied au tribunal de Safwan. Le juge ne nous a pas adressé la parole, il a écrit quelque chose et nous a ensuite annoncé que nous étions remis en liberté. Cela n'a pas duré plus d'une minute. Je ne sais pas ce qu'il est advenu des prisonniers syriens et jordaniens, ils étaient toujours détenus quand nous sommes partis. »*

Comme nous l'avons déjà indiqué, il n'est souvent pas possible de savoir pourquoi les prisonniers sont relâchés. Il semble toutefois que trois conditions doivent être

préalablement remplies dans la plupart des cas. Les détenus doivent signer des déclarations d'allégeance au président Saddam Hussein et au gouvernement irakien et accepter de coopérer avec les autorités irakiennes, en servant principalement d'informateurs. La libération s'accompagne toujours du versement d'une somme d'argent. De nombreux anciens prisonniers et des proches de détenus ont déclaré à l'Organisation qu'ils avaient dû verser de l'argent et fournir des biens réclamés par les responsables qui les avaient interrogés. Les biens les plus fréquemment réclamés étaient des postes de télévision et des magnétoscopes, toutefois d'autres demandes étaient parfois faites, comme l'illustre le cas que nous venons de citer. Un ancien prisonnier âgé de dix-sept ans a déclaré que ceux qui l'interrogeaient lui avaient proposé de le relâcher s'il leur amenait une Indienne ou une Philippine (cf. Annexe A2). Enfin, les prisonniers doivent fournir des informations détaillées sur eux-mêmes et leurs proches, comme l'a raconté un médecin du Croissant-Rouge libéré le 11 octobre :

*« Quand nous avons été relâchés, les Irakiens nous ont demandé des informations détaillées sur nos familles. Ils voulaient que je leur donne les noms, adresses et professions des membres de ma proche famille, de mes frères et soeurs, de mes beaux-frères ainsi que de mes oncles paternels et de leur famille. Une fois tous ces renseignements notés, ils nous ont fait signer un engagement de ne pas parler de ce qui nous était arrivé, sous peine de représailles contre des membres de notre famille et que ce serait la mort pour nous. Ils nous ont aussi demandé des informations sur nos activités politiques passées et sur une éventuelle détention. Ils ont même pris note de nos diplômes. Il était également indiqué dans la déclaration que nous avons dû signer que tous les renseignements que nous avons fournis étaient exacts et que, dans le cas contraire, nous risquions la mort. Nous avons aussi dû promettre d'informer les Irakiens de tout crime politique dont nous aurions connaissance. »*

Un certain nombre de personnes qui se sont entretenues avec Amnesty International ont déclaré que les prisonniers qui avaient été grièvement blessés par la torture étaient maintenus en détention ou empêchés de quitter le Koweït, voire exécutés. Il semble que ce soit une pratique récente, résultant probablement du retentissement donné par les médias aux violations des droits de l'homme commises par l'armée irakienne au Koweït. L'ancien prisonnier, âgé de dix-sept ans, dont il a été question plus haut, raconte que, juste avant sa libération intervenue au début d'octobre :

*« [...] ils nous ont transférés au Muhafazat al Asima où nous avons été examinés. J'ai caché les marques de torture que j'avais sur le corps afin de ne pas être exécuté. Tous ceux qui avaient des traces évidentes de torture sur le corps ou présentaient des séquelles irréversibles étaient exécutés. »*

Les familles n'ont pas été informées officiellement de l'arrestation ni du lieu de détention et des transferts des détenus et ont dû obtenir ces informations par leurs propres moyens. Pendant les quinze premiers jours de l'invasion, les proches des prisonniers demandaient régulièrement de leurs nouvelles aux militaires irakiens qui avaient pris le contrôle des postes de police. Les familles ont parfois été informées que les prisonniers avaient été emmenés en Irak et que toute demande d'informations les concernant devait être adressée aux autorités irakiennes.

Toutefois, dans la majorité des cas, les forces irakiennes n'avaient que les personnes recherchées soient détenues. Celles-ci avaient donc effectivement "disparu" en détention et leurs familles sont restées dans l'ignorance de leur sort jusqu'à ce qu'elles soient libérées ou exécutées. Dans ce dernier cas, les corps des victimes étaient abandonnés dans les rues de Koweït ou à proximité de leur domicile (cf. chapitre 5).

Les arrestations et les exécutions se sont multipliées à partir de la mi-août et les familles des "disparus" ont hésité de plus en plus à demander de leurs nouvelles de crainte de subir le même sort. Un médecin koweïtien de trente et un ans a parlé à Amnesty International d'un cas de ce genre :

*« Le jeune homme [un Koweïtien dont le nom est volontairement omis par l'Organisation] est allé demander des nouvelles de son cousin au poste de police d'Al Rigga. Comme il insistait, on l'a fait entrer. Il a été déshabillé et on lui a ordonné de prier. Quand il s'est agenouillé, ils se sont mis à le battre et à lui donner des coups de pied. Il a été suspendu à un ventilateur pendant plusieurs heures et ils l'ont forcé à s'asseoir sur une bouteille. Il a été relâché quelques jours plus tard avec un message destiné à tous selon lequel c'était ce qui attendait tous ceux qui demanderaient des nouvelles d'un prisonnier. Il était profondément perturbé psychologiquement. Cela s'est passé au début de septembre. »*

Les familles des détenus se sont alors tournées vers le Croissant-Rouge auquel étaient remis bon nombre des corps retrouvés dans les rues. Un membre du conseil administratif du Croissant-Rouge a fait le récit suivant à Amnesty International :

*« Dans les jours qui ont suivi l'invasion, nous avons essayé d'évoquer avec les Irakiens les arrestations et les disparitions qui étaient très nombreuses au Koweït. Dès qu'un homme jeune sort de chez lui, il risque fort de ne pas rentrer. Les familles des disparus ont tenté d'obtenir de leurs nouvelles auprès des Irakiens dans tous les endroits possibles, mais en vain. Elles ont donc pris l'habitude de venir au Croissant-Rouge espérant que nous aurions des informations. Avant l'invasion, le Croissant-Rouge koweïtien était en relations professionnelles avec le Croissant-Rouge irakien ; nous avons essayé de nous servir de ces liens pour avoir des renseignements sur les prisonniers. Nous n'y sommes pas parvenus. Tout ce que nous avons pu faire, c'était de demander aux familles de nous indiquer par écrit les noms des personnes disparues et des informations à leur sujet, au cas où nous les retrouverions un jour par hasard... »*

Le 16 septembre, six employés du Croissant-Rouge ont été arrêtés par des soldats irakiens. Ceux-ci les ont emmenés sous le prétexte de participer à une réunion avec le ministre irakien de la Santé qui se trouvait au Koweït. Ils ont en fait été conduits au palais Nayef, qui sert de centre de détention, où ils sont restés captifs pendant vingt-six jours. Après leur libération, le siège du Croissant-Rouge a été fermé et l'Irak a ensuite annoncé la fusion des sociétés irakienne et koweïtienne du Croissant-Rouge.

Un père a raconté comment il avait essayé de retrouver l'un de ses fils, Hassan, un enseignant âgé de vingt-quatre ans. Il avait été arrêté à son domicile le 16 septembre, en même temps que son jeune frère Abdallah, étudiant âgé de dix-huit

ans. Ce dernier, ramené à son domicile neuf jours plus tard, a été abattu par balles devant la maison de ses parents (cf. chapitre 5) ; Hassan est resté en détention. Leur père, un Koweïtien de cinquante-trois ans, a raconté à l'Organisation comment il avait essayé de le retrouver [les noms des fils ont été modifiés afin d'éviter qu'ils ne soient identifiés] :

*« Quand je suis revenu chez moi après l'enterrement [d'Abdallah], un Palestinien que je ne connaissais pas est venu me voir et m'a demandé si j'étais le père de [...] en indiquant le nom de mes autres fils qui étaient dans l'armée. Je lui ai dit que oui et il m'a mis en garde : « Vos fils étaient dans l'armée. Vous feriez mieux de vous sauver sinon ils vont venir vous chercher. » J'ai donc passé la semaine suivante dans la clandestinité, passant d'une maison à l'autre et dormant dans des endroits différents. J'ai ensuite pensé qu'il fallait que je retrouve mon fils Hassan et je l'ai cherché partout. Je suis allé aux postes de police d'Al Rigga, Al Ahmadi, Al Sabahiyya et Khaitan, mais en vain. Dans l'un de ces postes, les Irakiens m'ont demandé si j'étais koweïtien. J'ai répondu : « oui » et ils se sont moqués de moi : « Tes fils sont les fils de Jaber et Saad » (l'émir du Koweït et le prince héritier). Finalement, on m'a dit qu'il était au centre d'expulsion (markaz al ibaad). Quand j'y suis allé, les soldats m'ont dit qu'ils libéreraient Hassan en échange d'un poste de télévision, d'un magnétoscope et de 500 dinars. Je suis rentré chez moi et suis revenu avec ce qu'ils m'avaient demandé, ils m'ont fait attendre pendant plusieurs heures. A 3 heures un quart, ils ont amené Hassan. Comme il ne pouvait plus marcher, les soldats le portaient. Je l'ai mis dans la voiture et je l'ai emmené chez mon beau-frère à Al Rumaihiyya. Hassan avait été affreusement torturé, son visage était gonflé à cause des coups qu'il avait reçus. Je n'ai pas osé l'emmener à l'hôpital. Nous avons attendu et, à la première occasion, nous avons quitté le Koweït... »*

Un Koweïtien de vingt-quatre ans, ancien lieutenant de la Garde nationale, a raconté comment il avait appris le sort de son père. Celui-ci, selon un ancien prisonnier détenu avec lui au poste de police d'Al Firdos, avait été transféré dans un hôpital. Le père avait été arrêté dans le quartier d'Al Sabahiyya à la fin août car il était soupçonné d'avoir participé à des activités d'opposition :

*« Quand [l'ancien prisonnier] m'a dit que mon père était à l'hôpital, je suis allé à sa recherche dans les hôpitaux mais je ne l'ai pas trouvé. J'ai cherché dans les cimetières mais en vain. On m'a alors conseillé d'aller à l'hôpital d'Al Amiri où [...] les morts avaient été photographiés. J'ai vu une photo de mon père, il avait des traces de coups sur la tête, une blessure ouverte au ventre et la peau de son visage était écorchée. J'ai quitté l'hôpital avec mon cousin et nous sommes arrivés à un poste de contrôle près du cinéma Al Hamra. [Le soldat] nous a demandé nos papiers d'identité et m'a demandé pourquoi je pleurais. Mon cousin a répondu que mon père était mort. Le soldat a dit que ce n'était pas un problème. Mon cousin a rétorqué que mon père était plus honorable que n'importe quel Irakien [...] »*

L'ancien lieutenant et son cousin ont alors été arrêtés et détenus pendant cinq jours.

## La détention d'Occidentaux et d'autres étrangers

Les informations ci-dessous concernent la période antérieure au 6 décembre, date à laquelle le président Saddam Hussein a annoncé que tous les Occidentaux et les autres étrangers allaient être libérés et autorisés à quitter l'Irak. Les événements postérieurs au 6 décembre ne sont pas évoqués dans le présent document.

Le 19 août, soit dix-sept jours après l'invasion, les autorités irakiennes ont donné l'ordre à tous les Occidentaux présents au Koweït de se rassembler dans trois hôtels de Koweït : le Regency Palace, le Méridien et l'International. Elles ont annoncé que ces étrangers seraient peut-être transférés sur des sites militaires et industriels afin de prévenir toute attaque contre l'Irak. Bien qu'aucun étranger n'ait été effectivement arrêté ce jour-là, le 19 août marque le début de ce qui est couramment appelé la politique irakienne du « *bouclier humain* ». Le 20 août, des sources gouvernementales britanniques et françaises ont confirmé que 82 Britanniques et six Français avaient été emmenés de leurs hôtels au Koweït pour une destination inconnue. En outre, quelque 200 Britanniques et Américains qui avaient également été transférés du Koweït en Irak étaient détenus dans plusieurs hôtels de Bagdad. Le 21 août, les autorités irakiennes ont confirmé que certains étrangers avaient été transférés sur des sites militaires en Irak.

Plusieurs centaines de ressortissants étrangers ont ensuite été rassemblés à Koweït et emmenés en Irak. Parmi eux figuraient des Français, des Britanniques, des Américains, des Australiens, des Allemands, des Néerlandais, des Belges, des Scandinaves, des Italiens et des Japonais. Des centaines d'autres ressortissants des mêmes pays ou d'autres pays occidentaux et qui travaillaient en Irak ou s'y trouvaient à l'époque ont également été détenus dans des hôtels de Bagdad ou transférés vers une destination inconnue. Pendant la troisième semaine d'août, les autorités irakiennes ont annoncé qu'environ 13 000 Occidentaux, Soviétiques et Japonais ne seraient pas autorisés à quitter l'Irak ou le Koweït avant le retrait des troupes américaines d'Arabie saoudite et la levée des sanctions contre l'Irak. Plusieurs centaines d'étrangers ont toutefois été autorisés à partir avant le 6 décembre, la plupart du temps à l'issue de visites d'anciens chefs d'État et d'hommes politiques de différents pays, notamment de la Grande-Bretagne, de la France, des États-Unis, de l'Autriche, de l'Allemagne, du Japon et de l'Union soviétique. La plupart sont cependant restés en Irak où ils étaient désignés sous le terme d'« *invités* ». On ignorait, au moment de la rédaction du présent rapport, le nombre exact d'étrangers détenus sur des sites industriels ou militaires stratégiques. Selon une estimation, environ 600 Britanniques, Japonais et Américains auraient été retenus sur une trentaine de sites en Irak et au Koweït, et quelque 2 000 Occidentaux continuaient à se cacher au Koweït (ces chiffres sont ceux fournis par l'agence Associated Press).

Les autorités irakiennes n'ont fait aucune déclaration laissant à penser que ces étrangers étaient détenus pour d'autres raisons que leur nationalité. Le président Saddam Hussein a récemment réaffirmé qu'ils ne faisaient l'objet d'aucune inculpation. Dans un entretien diffusé par la télévision britannique le 12 novembre, il a indiqué :

« *Si vous demandez à ces invités, que vous appelez otages, et qui sont rentrés en Grande-Bretagne : l'Irak vous a-t-il demandé quelque chose en échange de la*

*levée des restrictions sur les voyages [...] ils vous répondront que rien [ne leur a été demandé]. Donc [...] ce ne sont pas des otages. Et si vous leur demandez : l'Irak vous a-t-il inculpés ou interrogés, ils vous répondront que non. Donc, ils ne sont pas emprisonnés, et on ne peut pas parler de détention ou d'emprisonnement à leur sujet [...] »*

Si l'on fait abstraction de la sémantique, il ne fait aucun doute que ces détentions sont arbitraires et constituent une violation des normes internationales en matière de droits de l'homme. En outre, tous les étrangers détenus depuis le 2 août se sont vu refuser tout contact avec leurs consulats. Les diplomates étrangers présents au Koweït ont été privés de leur immunité diplomatique lorsque les autorités irakiennes ont annoncé que toutes les ambassades au Koweït devaient fermer leurs portes avant le 24 août.

Un très grand nombre d'Occidentaux ont trouvé refuge dans leurs ambassades respectives au cours de la troisième semaine d'août, quand la politique du « bouclier humain » est entrée en application ; la plupart sont toutefois restés cachés ailleurs. Un groupe d'Américains et de Britanniques qui, au moment de la rédaction du présent rapport, se cachaient au Koweït, ont exposé leur situation dans un texte daté du 6 novembre :

*« Nous nous cachons depuis plus de trois mois en différents endroits. Nous ne sortons jamais et nous n'apercevons la lumière du jour qu'en regardant furtivement derrière un rideau. Quant à songer à nous enfuir, c'est totalement impossible. Il nous faudrait passer six postes de contrôle tenus par des soldats irakiens en armes avant d'arriver dans le désert. Même si nous arrivions aussi loin, ce qui est tout à fait improbable, nous risquerions d'être abattus sans sommation par les soldats qui se trouvent à Koweït ou aux alentours. »*

Un ressortissant britannique a été abattu par balles le 11 août alors qu'il tentait de franchir la frontière saoudienne (cf. chapitre 5). La situation est devenue encore plus précaire après l'introduction, le 25 août, de la peine de mort pour ceux qui hébergeaient des Occidentaux. Plusieurs anciens prisonniers koweïtiens avec lesquels s'est entretenue Amnesty International ont déclaré que, pendant les interrogatoires, on leur demandait où se trouvaient les étrangers. De nombreux autres ont dit que les soldats irakiens fouillaient les maisons à la recherche d'étrangers et qu'ils avaient parfois recours à la violence pour les interpeller. Le 5 septembre, Miles Hoffman, un ressortissant américain, aurait été blessé par balles au bras alors qu'il tentait d'échapper aux personnes venues l'arrêter à son domicile. Au début de septembre, un Britannique et son épouse philippine auraient été battus avant leur arrestation. Une Britannique, qui vivait au Koweït et dont le mari y est resté caché, a raconté à Amnesty International cet incident en donnant une vue générale de la situation. Voici ce qu'elle a déclaré en octobre :

*« Notre maison se trouvait à Al Fahahil [...] nous avons entendu raconter toutes sortes de choses. Je connaissais un Britannique dont la femme est philippine, il a entre trente-cinq et quarante ans. Les Irakiens ont pénétré dans leur appartement alors qu'ils se cachaient dans une pièce de derrière. Cela s'est passé entre le 1<sup>er</sup> et le 3 septembre. La femme a reçu des coups de pied à la poitrine et le mari a reçu des coups violents sur la tête. Je pense qu'elle est ici [au Royaume-Uni]*

*maintenant mais il est en otage [...] Mon mari et moi, nous nous sommes cachés presque dès le début. Nous ne sortions que si c'était absolument nécessaire. Huit jours après l'invasion, nous avons quitté notre appartement parce que c'était devenu insupportable. Nous avons peur que les Irakiens n'arrivent, nous sommes donc partis vers le sud. Quelqu'un nous a dit qu'ils arrêtaient des Britanniques au cours de fouilles systématiques des maisons [...] La situation a beaucoup empiré maintenant. J'ai reçu vendredi une lettre de mon mari, datée du 25 septembre et sortie en fraude du Koweït. Il dit que l'ambiance est désespérée. Selon lui, les soldats sont prêts à entrer [au Koweït] et la situation est beaucoup plus tendue que lorsque j'y étais. Il dit que d'autres Britanniques ont été arrêtés, il indique qu'au moins 20 personnes ont été arrêtées la semaine dernière. Maintenant il est revenu se cacher dans le grenier [...] Les Palestiniens leur donnaient de la nourriture mais ils ne peuvent plus les aider parce qu'ils n'ont pas d'argent [...] »*

Le texte du 6 novembre, cité ci-dessus et adressé, entre autres, à Amnesty International, donne de plus amples détails sur la situation de certains Occidentaux :

*« Nous devons signaler que l'ambassade américaine est maintenant totalement déphasée par rapport à la réalité au Koweït et aux conditions dans lesquelles le peuple et nous-mêmes survivons. Ils ne peuvent pratiquement nous aider dans aucun domaine. Pour nous qui sommes cachés, cela signifie que nous devons nous en remettre pour nos besoins quotidiens à la bonne volonté et aux possibilités des Koweïtiens dont la patience s'essouffle [...] Un autre problème se fait jour concernant notre sécurité. Les Koweïtiens n'existeront plus en tant que personnes dans leur propre pays à compter du 25 novembre [...] à moins qu'ils ne se fassent enregistrer comme citoyens irakiens. Ceux qui refuseront deviendront hors-la-loi dans leur propre pays et, comme nous, devront passer à la clandestinité. Beaucoup d'autres vont saisir cette occasion pour quitter le pays si possible avant le 25 novembre [...] Bon nombre d'entre nous vont se retrouver dans la clandestinité sans protection et beaucoup se verront contraints de se livrer car il n'y aura plus personne pour nous apporter de la nourriture. »*

La date limite du 25 novembre pour se procurer des papiers d'identité irakiens a depuis lors été prolongée d'un mois. Un témoignage adressé à la mi-octobre par le même groupe de Britanniques et d'Américains donnait des détails sur le cas exposé ci-dessous qui illustre le sort tragique des Occidentaux passés à la clandestinité et qui avaient besoin de soins médicaux :

*« Un Écossais qui se cachait à Koweït a été transféré en urgence à l'hôpital car il souffrait d'un ulcère perforant. Il n'avait pas voulu se montrer, malgré son état, car il avait peur d'être arrêté. Malheureusement, cet homme est décédé à l'hôpital. Les autorités irakiennes n'ont toujours pas restitué le corps pour qu'il soit inhumé. »*

### **3. Torture et mauvais traitements infligés aux détenus**

Entre août et novembre, Amnesty International s'est entretenue avec un très grand nombre de prisonniers qui ont affirmé avoir été torturés pendant leur détention par les forces irakiennes. La majorité des victimes étaient des hommes koweïtiens, âgés de seize à trente-cinq ans, et dont certains portaient toujours des traces de torture. L'Organisation a également reçu de nombreux témoignages émanant des familles de victimes de la torture, des médecins qui les ont examinées et, pour ceux qui sont morts, des personnes qui les ont inhumées. Certains ont fait aussi des témoignages sur les tortures et les mauvais traitements infligés aux femmes en général ; celles-ci auraient été battues et violées. Les méthodes de torture et les mauvais traitements utilisés par les forces irakiennes depuis le 2 août sont détaillées à la fin du présent chapitre.

Les membres des forces irakiennes de tous niveaux semblent avoir participé aux tortures infligées aux détenus – simples soldats de l'armée régulière, officiers, agents des services de renseignement et forces de sécurité. Se fondant sur les informations qui lui sont parvenues et sur ses entretiens avec des témoins, Amnesty International pense que la torture est systématiquement utilisée au cours des interrogatoires, à la fois pour obtenir des renseignements et à titre de sanction. C'est pendant cette période que la torture est la plus cruelle, les méthodes d'interrogatoire utilisées par les forces irakiennes ayant fréquemment entraîné des dommages physiques ou mentaux irréversibles. La situation des prisonniers est aggravée, pendant leur détention, par le fait qu'ils sont privés de soins médicaux et, après leur libération, par l'absence pratiquement totale d'installations médicales.

Deux catégories de prisonniers semblent avoir été la cible de tortures particulièrement graves : les membres réels ou présumés des forces armées koweïtiennes, de la Garde nationale, de la police et des forces de sécurité, et les personnes soupçonnées de participation à la résistance armée contre les forces irakiennes. D'autres personnes ont toutefois été torturées pour avoir participé à des activités non violentes comme les manifestations pacifiques (dans les jours qui ont suivi l'invasion), écrit des slogans anti-irakiens sur les murs, possédé des tracts d'opposition et déployé le drapeau koweïtien. La torture était alors, dans une large mesure, destinée à punir ces actes de défi. Elle visait également à arracher des informations sur l'identité des personnes ayant des activités d'opposition, le lieu où se déroulaient ces activités, et l'endroit où se trouvaient les individus ou les familles recherchés par les autorités irakiennes. Dans d'autres cas, l'objectif était de contraindre les prisonniers à collaborer avec les Irakiens, en tant qu'informateurs, après leur libération. Ils étaient également forcés de faire des déclarations contre la famille régnante et le gouvernement koweïtien et de prêter allégeance au président Saddam Hussein. La cruauté manifeste de la torture infligée aux détenus visait à terroriser la population dans son ensemble et à décourager d'autres personnes d'exprimer, de quelque façon que ce soit, leur opposition à la présence irakienne au Koweït.

L'Annexe A au présent document contient les témoignages de huit adultes et adolescents koweïtiens qui ont affirmé à Amnesty International avoir été torturés par les forces irakiennes (leurs noms ont été omis à leur demande) :

A1. Un ancien enquêteur de police, âgé d'une trentaine d'années, arrêté le 22 septembre après avoir été trouvé en possession d'un tract contenant des informations sur les armes chimiques. Détenu pendant une semaine, notamment au poste de police d'Al Farwaniyya, il a été frappé à coups de pied et de poing, a été brûlé et a subi des sévices sexuels.

A2. Un étudiant de dix-sept ans, arrêté au début de septembre après avoir été trouvé en possession d'un fusil et de tracts contenant des informations sur les armes. Détenu pendant trente-six jours dans plusieurs centres de détention de Koweït puis de Bassorah, il a été battu, soumis à un simulacre d'exécution, à la *falaqa* (coups assenés sur la plante des pieds), à des décharges électriques et a été menacé de sévices sexuels.

A3. Un employé de bureau de trente-deux ans, arrêté le 3 août alors qu'il rentrait chez lui après avoir acheté des provisions à la coopérative locale. Détenu pendant cinq jours au poste de police d'Al Sulaihiyya, il a été battu et a reçu des décharges électriques. Il a également reçu une balle tirée à bout portant dans la jambe.

A4. Un étudiant de vingt-deux ans, arrêté le 24 août à la suite de perquisitions systématiques dans le quartier d'Al Rawda. Détenu pendant huit jours dans les postes de police d'Al Rawda et d'Al Farwaniyya, il a été battu à coups de pied et de poing et soumis à la *falaqa*. On lui a éteint des cigarettes sur le corps et lacéré la jambe à coups de couteau.

A5. Un homme de trente-huit ans, arrêté le 5 septembre après qu'un autre prisonnier l'eut apparemment dénoncé comme étant actif au sein de l'opposition armée. Détenu pendant une semaine à l'état-major de l'armée dans le quartier d'Al Shuwaikh puis à Bassorah, il a été battu, soumis à un simulacre d'exécution, exposé à la chaleur et au froid ; il a reçu des décharges électriques et a été suspendu à un ventilateur en marche.

A6. Un homme, âgé de trente à quarante ans, arrêté à deux reprises – dans la troisième semaine d'août puis le 20 septembre –, a été accusé d'appartenir aux forces armées koweïtiennes et de participer aux activités de l'opposition. Détenu pendant quatre jours dans une école et au poste de police d'Al Jahra, il a été battu à coups de pied et de poing et a reçu des décharges électriques ; il a également été écrasé sous de lourds poids.

A7. Un étudiant de vingt-trois ans, arrêté vers le 22 septembre après son retour au Koweït pour aider sa famille à quitter le pays. Détenu pendant dix-huit jours dans plusieurs centres de détention de Koweït puis de Bassorah, il a été battu, fouetté, laissé pendant de longues périodes en plein soleil ou dans un courant d'air froid et a reçu des décharges électriques.

A8. Un homme de trente et un ans, arrêté le 14 septembre à son domicile au cours d'une *diwaniyya* (réunion traditionnelle au cours de laquelle les hommes discutent de questions sociales et politiques). Détenu pendant trois semaines dans les postes de police d'Al Farwaniyya et d'Al Jahra ainsi que dans une maison de Koweït puis à Bassorah, il a été battu et a reçu des décharges électriques. Il a également été soumis à un simulacre d'exécution, a été forcé d'assister aux tortures infligées à des membres de sa famille et a été torturé en leur présence.

Quelques-uns des nombreux autres témoignages parvenus à Amnesty International sont reproduits dans le présent document. Nous citons ci-dessous un extrait du témoignage d'un ancien prisonnier koweïtien détenu dans le club sportif d'Al Kadhima. Il décrit la situation des autres personnes détenues avec lui, notamment celle d'un jeune garçon de treize ans :

*« [...] L'un des soldats nous a emmenés sur le terrain de squash où nous avons vu de nombreux Koweïtiens âgés de treize à quarante-cinq ans. Certains s'étaient évanouis sous la torture. J'étais assis à côté d'un garçon de treize ans dont le corps paraissait bleu. Je lui ai demandé : « Qu'est-ce que tu as avoué ? » Il m'a répondu : « Mon crime est d'avoir crié Allahu Akbar à tous les oppresseurs, j'ai été torturé à l'électricité pendant quatre jours. La peau de mon dos se détache et je ne peux dormir qu'en position assise. » Il y avait un autre adolescent qui ne pouvait pas rester debout ni tenir quoi que ce soit car il avait la peau des mains et des pieds éclatée et arrachée après avoir été torturé par le feu. Encore pire, j'ai vu un des jeunes de la résistance dont les ongles des mains et des pieds avaient été arrachés et dont le corps était bleu à cause [des tortures] à l'électricité. Il était devenu aveugle parce qu'ils avaient utilisé une sorte de substance caustique pour le torturer. Sa vie tenait à un fil et il ne se rendait pas compte de ce qui se passait autour de lui. [Puis il m'a dit qui il était et a ajouté] « Prends soin de mes parents parce que je suis leur fils unique et ils n'ont personne au monde à part moi. » Je lui ai demandé : « Pourquoi as-tu fait cela ? » et il m'a répondu : « Il n'y a rien de plus précieux pour moi que mon père et ma mère si ce n'est ma patrie... Si le Koweït a soif, je l'abreuverai de mon sang. » Il s'est mis à chanter « Je suis koweïtien » et je me suis mis à pleurer, pas parce que j'avais peur mais à cause de la situation dans laquelle nous nous trouvions. »*

Une mère de famille koweïtienne de trente-huit ans a parlé à Amnesty International du fils de sa voisine, un jeune Koweïtien de dix-huit ans accusé d'avoir distribué des tracts :

*« Le fils de ma voisine [dont le nom est omis par Amnesty International] a été arrêté à la fin d'août dans le quartier d'Al Surra où il habitait. C'était un vendredi, après la prière du soir. Il a été détenu pendant une dizaine de jours. Sa mère s'est rendue au poste de police d'Al Surra pour le rechercher mais les Irakiens lui ont dit qu'il n'était pas là. Il a été libéré dix jours plus tard. Il avait été détenu dans le poste de police d'Al Farwaniyya. Je suis allée chez ma voisine pour le voir, il ne pouvait plus ni parler ni marcher normalement. Il avait subi des sévices sexuels et reçu des décharges électriques au pénis ainsi qu'aux oreilles et aux lèvres ; ils l'avaient aussi suspendu par les pieds. »*

L'un des six employés du Croissant-Rouge détenus dans le palais Nayef pendant vingt-six jours en septembre et en octobre a raconté à Amnesty International ce qu'il avait vu :

*« Pendant notre séjour à cet endroit, nous rencontrions d'autres prisonniers quand nous sortions de nos cellules pour aller aux toilettes. Je voyais 30 à 40 personnes tous les jours. La plupart semblaient avoir été battues ou torturées. Les soldats avaient pour habitude de donner des coups de pied dans le ventre des détenus, faisant un maximum de dégâts avec leurs bottes militaires. Un jour, j'ai*

*vu un homme qui urinait du sang, probablement à cause d'une hémorragie rénale. On lui avait arraché les poils du visage et les ongles. J'ai vu un homme d'une soixantaine d'années et un enfant qui devait avoir neuf ans. J'ai vu aussi un prisonnier qu'ils obligeaient à marcher alors qu'il avait subi la falaqa. Il boitait et criait de douleur. Son visage et ses vêtements étaient recouverts de sang. »*

Aucun des employés du Croissant-Rouge n'a subi de tortures physiques en détention ; les gardiens leur ont dit qu'ils étaient détenus dans une « prison cinq étoiles ».

Un ancien prisonnier, âgé de vingt-quatre ans (dont le nom est omis par Amnesty International) et qui souffre d'un handicap physique, a raconté comment lui-même et d'autres détenus souffrant de handicaps similaires avaient été torturés :

*« Je travaillais avec la résistance dans l'un des quartiers de Koweït. Un prisonnier m'a dénoncé aux Irakiens. Les soldats m'ont arrêté chez moi à Al Daiyya vers minuit [en août]. Ils m'ont traîné hors de ma chambre et m'ont emmené au poste de police local. Le premier jour, ils m'ont roué de coups avec un bâton. J'ai été détenu pendant dix jours, d'abord dans le poste de police d'Al Daiyya puis dans la prison des mineurs (Sijn al Ahdath) à Al Firdos. Je ne recevais pour toute nourriture que du pain dur. Certains des prisonniers détenus dans le poste de police étaient des mineurs de quatorze ou quinze ans. J'entendais les cris des prisonniers que l'on torturait. Je n'ai pas reçu de décharges électriques, j'ai simplement été battu mais j'avais le corps couvert de bleus. Un officier m'a dit que j'avais été condamné à mort. J'ai été battu avec tant de force que la barre d'aluminium qui maintient mon appareil orthopédique s'est brisée [j'ai la jambe droite paralysée et je dois porter constamment un appareil]. Dans ma cellule, il y avait deux prisonniers, âgés de seize et vingt-cinq ans. Le plus jeune était handicapé – il boitait et se déplaçait avec une béquille. Il avait le visage couvert de bleus à la suite des coups reçus. »*

Une femme d'affaires koweïtienne d'une trentaine d'années, qui dirigeait une société de marketing avant l'invasion, a raconté à Amnesty International ce qui était arrivé à l'un de ses employés, un Palestinien de vingt-cinq ans détenteur d'un passeport jordanien [dont le nom est omis par l'Organisation] :

*« Il s'est rendu à Bassorah pour vendre du matériel électronique afin d'acheter des légumes et des fruits pour les rapporter au Koweït. Il a été arrêté le 9 septembre après avoir refusé de donner aux Irakiens une partie de la nourriture qu'il avait rapportée. Son frère cadet [dont le nom est omis] a également été arrêté. Ils les ont emmenés au poste de police d'Al Surra où ils ont été retenus pendant quatre ou cinq heures. J'ai vu [mon employé] après sa remise en liberté, il était dans un état épouvantable et ne pouvait plus marcher. Il avait la plante des pieds gonflée. J'ai vu des marques de coups sur son corps, il avait les mains couvertes d'écorchures. Il m'a dit qu'ils l'avaient déshabillé, lui avaient bandé les yeux et l'avaient frappé pendant environ une heure à coups de bâton puis au moyen de matraques électriques. Quatre soldats qui portaient de grosses bottes de l'armée lui avaient ensuite donné des coups de pied. Avant de le libérer, ils l'avaient soumis à la roulette russe [simulacre d'exécution]. Son frère avait subi le même traitement. »*

Plusieurs anciens prisonniers ont déclaré à Amnesty International que des Irakiens étaient détenus avec eux. Un étudiant koweïtien, détenu en septembre dans le poste de police d'Al Farwaniyya (cf. Annexe A2), a déclaré :

*« Ils m'ont ramené à Al Farwaniyya et m'ont jeté dans la pièce où j'avais déjà passé quatre jours [...] puis ils nous ont fait sortir et ont amené quatre soldats irakiens dont la tête, les sourcils et les moustaches avaient été rasés. Les gardiens les battaient, en disant qu'ils étaient des traîtres et qu'ils avaient déshonoré leur famille. »*

Un autre étudiant koweïtien détenu dans un centre des services de renseignements irakiens à Bassorah pendant la troisième semaine de septembre (cf. Annexe A7) a dit à Amnesty International :

*« [J'ai été] mis, avec environ 25 autres détenus, dans une cellule qui mesurait trois mètres sur quatre. D'après ce que j'ai compris, tous ces détenus étaient des civils irakiens. L'un d'eux, âgé de dix-huit ans, avait été torturé à l'électricité et un autre avait eu la peau transpercée par des aiguilles. »*

Amnesty International s'est également entretenue avec plusieurs médecins qui avaient travaillé, après l'invasion du Koweït, comme volontaires dans différents hôpitaux. Tous ont déclaré que les corps des victimes d'exécutions extrajudiciaires amenés dans les hôpitaux portaient des traces évidentes de torture et que certains d'entre eux avaient été sauvagement mutilés. Un très grand nombre de corps ont été photographiés et les clichés constituent une preuve irréfutable des exactions commises par les forces irakiennes. Nous citons ci-dessous deux témoignages adressés à l'Organisation par des médecins.

Témoignage d'un médecin koweïtien, âgé de trente et un ans [dont le nom est omis par Amnesty International], spécialiste en médecine du travail. Il a offert ses services aux hôpitaux d'Al Ahmadi et d'Al Addan en août et en septembre, et raconte à propos du premier :

*« En moyenne, cinq ou six nouveaux corps étaient amenés chaque jour à l'hôpital. Il s'agissait uniquement d'hommes, ayant presque tous entre vingt et trente ans. Beaucoup portaient des traces de torture. À en juger par les corps que j'ai vus personnellement, les méthodes de torture utilisées consistaient à éteindre des cigarettes sur le corps de la victime, à lui brûler la peau au moyen de barres de fer chauffées, à lui administrer des décharges électriques, à lui couper la langue et les oreilles, à lui arracher les yeux et à lui briser les membres. Dans la plupart des cas, la cause directe du décès semblait être une balle unique tirée dans la nuque ou, dans quelques cas, dans l'oreille ou dans la bouche. J'ai également vu le corps d'un homme d'âge mûr qui semblait avoir été étranglé au moyen d'une corde. La plupart des victimes étaient des Koweïtiens mais, parmi celles que j'ai vues, il y avait cinq Égyptiens et un Iranien. Certaines avaient eu les ongles arrachés et d'autres avaient les pieds gonflés avec des poches de pus après avoir été soumises à la falaqa pendant de longues périodes. Certaines avaient des marques autour des chevilles indiquant qu'elles avaient été suspendues la tête en bas. L'une des victimes avait reçu une balle dans la cuisse. Celles qui avaient été brûlées avec des instruments chauffés avaient des marques blanches avec des taches noires aux endroits atteints. L'un des Égyptiens que j'ai vus avait reçu une*

*balle à bout portant dans la main qui paraissait avoir été déchiquetée. Certains avaient la barbe arrachée. »*

Témoignage d'un médecin koweïtien d'une quarantaine d'années [dont le nom est omis par Amnesty International] qui a examiné les corps des victimes au siège du Croissant-Rouge entre août et octobre :

*« J'ai personnellement examiné une soixantaine de corps. Outre l'impact de balles dans la nuque, certains d'entre eux portaient des traces de torture, notamment des brûlures en différents endroits du corps. Certains avaient eu les membres brisés, d'autres avaient des traces indiquant qu'ils avaient été frappés avec des instruments lourds. Une victime avait eu la barbe arrachée et d'autres les ongles des mains et des pieds. J'ai vu trois personnes qui avaient reçu des décharges électriques sur les organes génitaux et dans le dos, et trois autres qui avaient eu des cigarettes éteintes sur les yeux. Dans certains cas, la cause directe du décès n'était pas une balle mais la torture. Un corps que j'ai examiné ne portait aucune blessure par balles. L'homme avait été roué de coups de poing et de coups de pied. Il s'appelait... [nom omis par Amnesty International]. Âgé de vingt ans et originaire d'Al Sulaibikhat, il avait été arrêté au début de septembre alors qu'il distribuait dans les maisons de la nourriture provenant de la coopérative. On a retrouvé son corps dans la rue dix jours plus tard. »*

Plusieurs médecins ont aussi informé Amnesty International que les fonctionnaires irakiens les obligeaient à délivrer des certificats de décès indiquant pour certaines victimes une cause de décès inexacte. C'est ainsi que les médecins étaient forcés d'indiquer que les victimes étaient mortes des suites d'une hémorragie interne plutôt que des suites de la torture ou de blessures par balles. Selon un employé du Croissant-Rouge, cela s'est produit dans les hôpitaux d'Al Farwaniyya, d'Al Amiri, d'Al Addan et à l'hôpital Mubarak.

Toutes les victimes de la torture dont nous avons parlé jusqu'à présent étaient des hommes. Bien qu'un certain nombre d'anciens prisonniers interrogés par Amnesty International aient déclaré qu'ils avaient vu des femmes détenues dans le même centre de détention qu'eux ou avaient entendu des cris de femmes, aucun n'a été en mesure de fournir des informations détaillées sur le traitement qui aurait été infligé à ces dernières en détention. Les prisonnières étaient, la plupart du temps, détenues à part, soit dans des cellules séparées soit dans d'autres endroits du centre de détention ou de la prison. Un employé du Croissant-Rouge, détenu dans le palais Nayef entre la mi-septembre et la mi-octobre, a fait une allusion rapide à une prisonnière :

*« Tous les prisonniers que j'ai vus au palais Nayef étaient des hommes. Toutefois, un jour, tard dans la soirée, j'ai vu qu'on amenait une femme. Elle était enceinte et portait une valise. Je ne sais pas quelle était sa nationalité mais c'était une Occidentale. Elle a été emmenée dans la salle des officiers et plus tard j'ai entendu des cris, je pense qu'il s'agissait de cris de femme. Je ne sais pas ce qu'est devenue cette femme, je ne l'ai pas revue. »*

Il n'a pas été possible, au vu des informations recueillies par l'Organisation, d'établir dans quelle mesure les méthodes de torture décrites ci-dessus ont été infligées à des femmes. À part les tortures psychologiques, comme le fait d'être

forcée d'assister à l'exécution de leur fils (cf. chapitre 5), la forme de torture la plus souvent infligée aux femmes est le viol. Les victimes, aussi bien que leurs proches, sont, de par la nature de cette forme de torture, très réticentes pour en parler. Un certain nombre d'hommes ont déclaré avoir eu connaissance de cas de viol mais ont refusé de révéler les noms des victimes, même confidentiellement.

Dans ce contexte, il est difficile de vérifier ou de fournir des éléments de preuve à l'appui des nombreux témoignages parvenus depuis le 2 août du Koweït et faisant état de viols. Dans la première semaine d'août, on a appris qu'une hôtesse de l'air britannique aurait été violée par un soldat irakien dans un autobus, devant l'hôtel Regency Palace, à Koweït. L'un des employés de l'hôtel a informé Amnesty International que l'hôtesse de l'air, de nationalité britannique, avait été violée alors qu'elle allait accompagner des passagers dans un autre hôtel. La plupart des viols signalés dans les trois semaines ayant suivi l'invasion indiquent toutefois que les Asiatiques – particulièrement les employées de maison indiennes et philippines – en ont été les principales victimes. Des témoins oculaires ont déclaré avoir vu des soldats irakiens qui entraînaient certaines de ces femmes hors de la maison de leur employeurs, probablement afin de les violer. Un cuisinier indien, qui, avec une employée de maison indienne appelée Mary, travaillait pour une famille koweïtienne au moment de l'invasion, a fait le récit suivant à Amnesty International :

*« Tôt le matin du 2 août, mon patron a reçu un appel téléphonique et, immédiatement après, la famille a commencé à faire ses bagages. Ils nous ont ensuite appelé, Mary et moi, et nous ont dit qu'ils partaient pour Londres. Mon patron nous a remis les clés de la maison et quelques pièces d'or et il est parti en nous disant de faire attention à nous. Nous sommes restés seuls pendant une semaine dans la maison. Puis 10 à 15 soldats irakiens sont arrivés dans deux véhicules militaires. Ils ont décidé de prendre tout ce qu'il y avait dans la maison et nous ont donné l'ordre, à Mary et à moi, de charger les véhicules. Cela a pris deux heures. Une fois que ce fut terminé, deux soldats ont dit à Mary de les suivre. Elle leur a dit : « S'il vous plaît, je ne veux pas aller avec vous, s'il vous plaît, aidez-moi ». Elle pleurait beaucoup en disant cela. Les soldats l'ont poussée à l'intérieur de l'un des véhicules et l'ont installée à côté du chauffeur en la menaçant d'une arme. L'un d'entre eux s'est tourné vers moi et m'a frappé à la poitrine avec la crosse de son fusil. Je n'ai pas revu Mary. »*

De tels récits étaient courants au Koweït et, bien qu'il soit impossible d'évaluer la fréquence de tels incidents, ils ont engendré un climat de véritable terreur chez les femmes asiatiques. Une infirmière philippine de trente-sept ans qui était en visite au Koweït au moment de l'invasion a déclaré à l'Organisation :

*« [En août] il y avait à peu près 20 000 Philippins réfugiés dans notre ambassade au Koweït. Certains étaient à l'intérieur et les autres dans trois bâtiments inachevés situés à proximité. Il y avait parmi eux des employées de maison seules et effrayées, leurs employeurs étant en vacances. Elles avaient toutes peur car elles avaient entendu raconter des histoires de viol. Je ne pense pas qu'elles aient été en sécurité même à l'ambassade, car il n'y avait que sept fonctionnaires qui y travaillaient. »*

Depuis le début de septembre, Amnesty International reçoit des informations selon lesquelles de plus en plus de femmes koweïtiennes et arabes sont violées par des soldats irakiens ; certains cas avaient toutefois déjà été signalés. Selon des sources diplomatiques égyptiennes, trois hôtes de l'air égyptiennes ont été violées à l'hôtel Méridien le 3 août. Une infirmière égyptienne, qui a travaillé à l'hôpital Mubarak jusqu'au début de septembre, a dit à Amnesty International qu'elle savait que plusieurs femmes arabes avaient été hospitalisées à la suite de viols. Elle a déclaré avoir elle-même pratiqué des examens gynécologiques, qui s'étaient révélés positifs, sur une Palestinienne d'une vingtaine d'années. L'infirmière a ajouté que lors de son arrivée à l'hôpital, à la mi-août, la femme était en proie à une crise de nerfs : elle avait apparemment été emmenée dans le quartier de Hawalli, violée par cinq soldats puis jetée dans la rue. Elle a également déclaré que, la veille, une Koweïtienne avait été admise à l'hôpital Mubarak, après avoir été violée par des soldats irakiens à son domicile situé à Al Salmiyya. Un médecin koweïtien qui avait travaillé pour le Croissant-Rouge, a affirmé à Amnesty International avoir eu connaissance de 15 cas de viol à Al Jahra, 15 à Al Rigga et trois à la maternité. Parmi les victimes, qui étaient de diverses nationalités, figuraient des femmes arabes. Un médecin égyptien qui travaillait à l'hôpital d'Al Sabah a raconté à Amnesty International ce qui suit :

*« Je connais une Koweïtienne qui habite Al Jabiriyya et qui a une fille de dix-neuf ans [...] je suis désolé de ne pouvoir vous donner leurs noms, elles appartiennent à une famille très en vue. C'était à la fin d'août [...] la jeune fille est sortie pour chercher de la nourriture. Trois soldats irakiens et un officier l'ont suivie dans l'intention de la violer. Ils l'ont suivie à l'intérieur de sa villa. Quand la mère les a vus, elle les a suppliés de ne pas la violer car elle était vierge. Elle leur a dit de la violer plutôt que sa fille, ce qu'ils ont fait. »*

Une Koweïtienne (dont le nom est omis par Amnesty International), qui a quitté son pays le 29 novembre, a déclaré que des soldats irakiens l'avaient menacée de la violer ainsi que sa sœur en présence de leur frère, un journaliste arrêté parce qu'il était soupçonné de participer aux activités de l'opposition. La femme a indiqué qu'elle avait quitté son pays pour cette raison et a donné des détails sur des cas de viol dont elle avait eu connaissance, notamment celui de quatre jeunes Koweïtiennes, en présence de leur père, à la mi-novembre, dans le quartier d'Al Rumaithiyya. Elle a également déclaré avoir vu une jeune Koweïtienne, complètement nue, détenue dans le poste de police de Sabah al Salem, au cours des quinze jours précédant le 29 novembre. Il semble que cette jeune fille ait été violée à maintes reprises par des soldats irakiens.

Une gynécologue-obstétricienne koweïtienne, qui travaillait à la maternité et a quitté le Koweït à la mi-novembre, a parlé de deux victimes de viol qu'elle avait personnellement examinées :

*« Une Jordanienne d'une vingtaine d'années a été violée par cinq soldats irakiens. Elle m'a dit qu'ils l'avaient enlevée alors qu'elle sortait de son immeuble pour se rendre à l'épicerie. Ils l'ont enlevée, violée puis jetée dans la rue. Des jeunes Koweïtiens l'ont recueillie et emmenée à l'hôpital. À l'examen, j'ai constaté qu'elle avait le vagin gonflé des suites de pénétrations répétées. Elle avait également le visage, le dos et les mains griffés et contusionnés. Elle était hystérique. »*

« [Le 11 novembre], alors que je me trouvais aux urgences, la police irakienne a amené deux jeunes femmes. La première, qui avait vingt-deux ans, était bidun et célibataire. Elle m'a dit qu'elles dormaient chez elles à six heures du matin, des soldats irakiens étaient entrés et les avaient fait monter à l'étage supérieur. Ils l'avaient ensuite emmenée au rez-de-chaussée où un soldat irakien l'avait sodomisée à plusieurs reprises. En l'examinant, j'ai constaté qu'elle avait une déchirure de quatre centimètres de long entre l'anus et le vagin ; il a fallu lui faire cinq points de suture. J'ai également remarqué des contusions et des blessures sur son corps car elle avait résisté. Puis elle m'a dit que les Irakiens avaient amené sa sœur aînée et l'avaient molestée. J'ai examiné celle-ci, âgée de vingt-six ans et mariée. J'ai constaté qu'elle avait été sodomisée et pénétrée vaginalement. Elle m'a dit qu'après l'avoir violée, ils avaient volé l'argent et l'or de sa famille. J'ai entendu parler de beaucoup de cas similaires mais [les femmes] ne viennent pas à l'hôpital car elles ont honte. »

### **Les méthodes de torture et les mauvais traitements**

Nous citons ci-dessous les détails d'allégations de torture et de mauvais traitements recueillies par Amnesty International depuis le 2 août et dont certaines sont accompagnées de preuves médicales et de photographies. Ces allégations correspondent tout à fait aux méthodes de torture et aux mauvais traitements infligés en Irak depuis de nombreuses années et dont certaines sont corroborées par des éléments médicaux (cf. notamment le rapport publié en avril 1985 par Amnesty International et intitulé *Torture in Iraq 1982-1984*, et les rapports annuels de l'Organisation).

Il convient de noter que les méthodes décrites ci-dessous n'ont pas toutes été fréquemment utilisées depuis le 2 août. Celles qui n'ont été signalées que dans quelques-uns des cas portés à la connaissance d'Amnesty International sont précédées d'un astérisque \*.

1. Coups sur tout le corps, notamment coups de poing, gifles, coups de karaté et coups de pied donnés avec de lourdes bottes militaires. Parmi les instruments servant à administrer les coups figurent des bâtons, des barres de fer, des fouets, des câbles en acier, des tuyaux en plastique, des matraques en caoutchouc et des crosses de fusil.
2. La *falaqa* : coups assenés de façon prolongée sur la plante des pieds. Le détenu est parfois ensuite forcé de marcher ou de courir.
3. La suspension par les pieds ou par les bras attachés dans le dos.
4. Frapper le détenu alors qu'il est suspendu à un ventilateur en marche installé au plafond.
5. Briser les bras, les jambes ou les côtes ; désarticuler le coude ou l'épaule.
6. Soulever le détenu très haut puis le laisser retomber, ce qui entraîne parfois des fractures.
7. Exercer une pression sur les doigts avec une sorte de pince.
8. Lacérer le visage, les bras ou les jambes à coups de couteau.
9. Arracher les ongles des mains et des pieds.

- \*10. Trouer la jambe, apparemment avec une sorte de perceuse.
11. Couper la langue et les oreilles.
12. Arracher les yeux.
- \*13. Castrer la victime.
- \*14. Enfoncer des clous dans les mains.
15. Transpercer la peau avec des épingles ou des agrafes.
16. Tirer à bout portant une balle dans le bras ou la jambe et priver ensuite la victime de soins médicaux.
17. Violer les femmes, y compris celles qui sont vierges, et les hommes jeunes.
18. Insérer un goulot de bouteille, parfois brisé, dans le rectum.
- \*19. Attacher une ficelle autour du pénis et serrer fortement.
- \*20. Insuffler de l'air dans l'anus, notamment des jeunes garçons, au moyen d'un tuyau.
21. Administrer des décharges électriques sur les parties sensibles du corps, notamment les oreilles, les lèvres, la langue, les doigts, les orteils et les organes génitaux. La victime est parfois aspergée d'eau auparavant. Parmi les instruments électriques utilisés figurent des matraques ainsi que des fils munis de pinces (ressemblant à celles utilisées pour recharger les batteries mais de plus petite taille).
22. Brûler différentes parties du corps, notamment les organes génitaux, avec des appareils électroménagers comme des fers à repasser, au moyen de barres de fer chauffées ou avec une flamme nue.
23. Éteindre des cigarettes sur les yeux ou sur différentes parties du corps, notamment les organes génitaux, les mamelons, la poitrine et les mains.
24. Verser tour à tour de l'eau chaude et froide sur le détenu.
25. Enfermer le détenu dans une pièce climatisée froide pendant plusieurs heures puis le mettre immédiatement dans une pièce chauffée.
- \*26. Verser une substance ressemblant à de l'acide sur la peau.
27. Verser des substances caustiques sur les yeux, ce qui entraîne la cécité.
28. Arracher les poils du visage, notamment la barbe, avec des pinces ou des tenailles.
29. Poser des poids lourds sur le corps du détenu.
30. Cracher dans la bouche du détenu.
31. Laisser le détenu en plein soleil pendant plusieurs heures d'affilée sans lui donner d'eau.
32. Soumettre le détenu à un simulacre d'exécution et notamment lui maintenir la tête sous l'eau jusqu'à la quasi-suffocation, simuler une fusillade par un peloton d'exécution, placer une arme sur la tête ou dans la bouche et actionner la gâchette.
33. Forcer le détenu à assister aux tortures infligées à d'autres personnes ou à écouter leurs cris.
34. Violer ou torturer les proches du détenu en sa présence ; le menacer de commettre ces actes.

35. Menacer le détenu de lui infliger certaines méthodes de torture comme la chaise électrique (*al Kursi al Rajjaj*) ou de le tuer en le plongeant dans un bain d'acide.
36. Priver le détenu de soins médicaux.
37. Priver le détenu de sommeil, de nourriture, d'eau, d'air frais et d'installations sanitaires.
38. Humilier le détenu en utilisant un langage obscène ou en l'insultant.

#### **4. La peine de mort**

Dans le mois qui a suivi l'invasion du Koweït, le Conseil de commandement révolutionnaire (CCR) irakien a adopté des résolutions introduisant la peine de mort pour trois infractions : le 11 août, pour stockage de vivres dans un but commercial ; le 14 août, pour pillage et, le 25 août, pour avoir hébergé des Occidentaux. Le 20 novembre, le CCR a réaffirmé dans une nouvelle résolution que le stockage de vivres était passible de mort, apparemment pour répondre aux effets grandissants des sanctions économiques internationales imposées à l'Irak.

Conformément à sa pratique habituelle, le gouvernement irakien s'est abstenu de rendre public le nombre de personnes exécutées pour ces crimes passibles de la peine de mort, certaines exécutions pour pillage ont toutefois été confirmées officiellement (cf. ci-dessous). Dans ce contexte, il est impossible d'évaluer l'étendue de l'application de la peine de mort depuis l'invasion. Par ailleurs, les informations actuellement disponibles ne permettent pas à Amnesty International de déterminer dans quelle mesure ces exécutions peuvent être considérées comme « judiciaires ». En d'autres termes, si le coupable présumé a eu la possibilité de se défendre contre les accusations portées contre lui, notamment en étant autorisé à consulter un avocat, et si la condamnation a été prononcée à l'issue d'un procès respectant les normes internationales en matière d'équité. Étant donné les exactions massives perpétrées par les forces irakiennes au Koweït, qui révèlent un mépris total pour les principes les plus fondamentaux des droits de l'homme, Amnesty International estime peu probable qu'un délinquant présumé ait bénéficié dans ces conditions d'un procès équitable. En parvenant à cette conclusion, l'Organisation prend également en considération la façon dont se déroulent habituellement les procès devant les tribunaux irakiens. Depuis de nombreuses années, Amnesty International exprime aux autorités irakiennes ses préoccupations relatives aux procédures inéquitables qui ne respectent ni les normes internationales en matière d'équité ni les normes énoncées dans les lois irakiennes. Ces manquements s'appliquent également aux cas passibles de la peine capitale : les accusés se voient régulièrement refuser l'assistance d'un avocat pendant leur détention préventive, ils ne peuvent ni présenter leur défense devant le tribunal, ni faire citer des témoins à décharge, ni faire appel de leur condamnation à mort qui, dans bien des cas, a été obtenue sur la base "d'aveux" arrachés sous la torture. Le caractère inéquitable de la procédure est particulièrement évident dans les procès qui se déroulent devant les tribunaux d'exception (*ad hoc*) permanents et temporaires dont les décisions sont définitives et non susceptibles d'appel (pour de plus amples détails, cf. le rapport d'Amnesty International publié en juin 1987 et intitulé *The Death Penalty in Irak : Legal Aspects*). La résolution 322 du CCR, qui a introduit le 14 août la peine de mort pour pillage, prévoit que ces affaires seront jugées par un tribunal d'exception dont les décisions seront également définitives et sans appel.

Amnesty International n'a reçu à ce jour aucune information laissant à penser que des condamnations à mort aient été infligées ou que des personnes accusées de stockage de nourriture aient été exécutées. Les informations selon lesquelles un Koweïtien aurait été exécuté au début de septembre pour avoir hébergé un Occidental n'ont pas été confirmées. Cet homme serait au nombre des milliers de militaires koweïtiens arrêtés par les forces irakiennes et il est possible qu'il ait été

exécuté pour d'autres motifs. Au moins 18 exécutions pour pillage ont toutefois été officiellement confirmées par l'Irak. Le premier cas connu a été signalé le 16 août, soit deux jours après que cette infraction fut devenue passible de la peine de mort. Le cadavre d'un homme, qui aurait été celui d'un soldat irakien, a été trouvé pendu à une grue dans la rue Al Hilali, en face de l'immeuble du *Muhafazat al Asima*. Selon les premières informations reçues, il avait été pendu en public ; mais des témoins qui ont vu le corps ont ensuite affirmé qu'il avait d'abord été tué par balles et que son corps avait été pendu en public pour servir d'exemple. Une Koweïtienne d'une quarantaine d'années a fait le récit suivant à Amnesty International :

*« J'ai vu son corps ce matin-là [le 16 août], suspendu à une grue près du Muhafazat al Asima. Il portait une pancarte autour du cou sur laquelle il était écrit : « Voici le châtiment de ceux qui volent la richesse du peuple. » Une autre pancarte portant le même texte était placée par terre sous le corps avec les biens qu'il était censé avoir dérobés. L'homme avait d'abord été tué par balles avant que l'on suspende son corps. Il est resté exposé pendant deux ou trois jours. Sa photographie a été publiée dans [le journal] Al Nida. »*

Un Koweïtien d'une trentaine d'années a déclaré à Amnesty International qu'il avait assisté à la descente du cadavre. Il a précisé qu'il portait plusieurs blessures par balles, ce qui indique que le détenu avait d'abord été fusillé. Le Croissant-Rouge a emmené le corps pour l'inhumer. On ignore le nom de la victime et on ne sait pas davantage s'il avait été jugé avant d'être exécuté. Un ancien chargé de cours de l'Université du Koweït, âgé d'environ cinquante-cinq ans, a fait observer à l'Organisation :

*« Ils ont dit qu'il était coupable de pillage mais c'était probablement un prétexte. Comment auraient-ils pu l'exécuter pour pillage alors qu'ils se livrent tous ouvertement au pillage ? J'ai vu de mes propres yeux sur la route entre Koweït et Bagdad, 14 camions chargés de télévisions et d'autres appareils électriques. Peut-être que c'était un homme honnête qui avait osé leur dire « non » et que c'est pour cela qu'il a été exécuté. »*

Selon des informations parvenues à Amnesty International, les photographies de 10 autres hommes qui auraient été exécutés pour pillage ont été montrées à la télévision irakienne entre le 17 et le 21 août. Il y avait parmi eux des Irakiens, des Koweïtiens, des Égyptiens et des Syriens. Le chargé de cours à l'université cité plus haut a déclaré :

*« Dans les jours qui ont suivi l'exécution [du 16 août], la télévision irakienne a annoncé que d'autres personnes avaient été exécutées pour pillage et a montré leurs photos. J'en ai vu quatre ou six, il y avait un Égyptien qui travaillait pour la société pétrolière koweïtienne. Un de mes cousins maternels l'a reconnu mais je ne me rappelle pas de son nom. Le 18 août, ils ont montré à la télévision la photographie d'un autre homme qui avait été exécuté. C'était un Koweïtien de la famille Al Hajiri, également accusé de pillage, je ne connais pas son prénom. Le 20 août, ils ont montré à la télévision les photographies des autres pilleurs. »*

Ce témoignage corrobore ceux de plusieurs autres personnes qui se sont entretenues avec Amnesty International, et notamment celui d'une femme

d'affaires koweïtienne d'une trentaine d'années. Elle a également déclaré à l'Organisation que l'un des Koweïtiens exécutés appartenait à la famille Al Hajiri, qu'il avait dix-sept ans et avait été arrêté alors qu'il sortait d'une diwaniyya, et qu'on l'avait ensuite accusé de pillage. Le président Saddam Hussein a confirmé ensuite, dans une interview diffusée par la télévision britannique le 12 novembre, que des exécutions pour pillage avaient eu lieu depuis l'invasion du Koweït. En réponse à une question sur les violations des droits de l'homme posées par le journaliste, le président Saddam Hussein a déclaré :

*« [...] tout Irakien de Bagdad , pris en flagrant délit de vol dans une maison située dans la province de Koweït, sera jugé. La loi irakienne prévoit la peine de mort dans un cas de cette nature. Un certain nombre d'Irakiens originaires de la province de Bagdad, ou peut-être de celle de Bassorah ou d'autres provinces, ont été exécutés pour avoir volé dans les maisons des gens du Koweït. Cela s'est produit. Pourquoi la presse britannique n'en parle-t-elle pas ? Parce que cela reflète l'aspect juste de notre position. »*

Le 30 novembre, sept hommes ont été pendus en public au Koweït après avoir été accusés de pillage. La télévision irakienne a annoncé qu'ils avaient volé des sommes importantes en dinars irakiens, des bijoux et des appareils électriques dans des maisons koweïtiennes. Le quotidien irakien *Al Jumhuriyya* a annoncé le 1<sup>er</sup> décembre que les sept hommes avaient été pendus en présence de leurs victimes qui les auraient identifiés. On ignore le nom et la nationalité de ceux qui ont été exécutés et on ne sait pas s'ils ont été jugés.

Un certain nombre de Koweïtiens et d'étrangers qui se sont entretenus avec Amnesty International croient fermement que les autorités irakiennes ont pris le prétexte de crimes de droit commun, comme le pillage, pour exécuter des personnes soupçonnées de délits « *politiques* ». En d'autres termes, des personnes qui avaient participé aux activités d'opposition aux forces irakiennes au Koweït. Dans ce cadre, un très grand nombre de pendaisons auraient eu lieu sur le campus de l'Université du Koweït à la fin d'août et au début de septembre, tandis que d'autres personnes auraient été tuées, parfois en public et habituellement par peloton d'exécution, dans les quartiers résidentiels de Koweït (cf. chapitre 5). On craint également que d'autres catégories de personnes aient été exécutées depuis le 2 août, notamment des soldats irakiens qui auraient tenté de désertir après leur déploiement au Koweït ainsi que des exilés irakiens vivant au Koweït et soupçonnés d'appartenance au mouvement d'opposition *Al Dawaa al Islamiyya* (L'appel islamique). La loi irakienne prévoit la peine capitale pour ces deux infractions.

## **5. Exécutions extrajudiciaires**

*« A partir de la mi-août, quatre ou cinq corps en moyenne étaient amenés tous les jours à notre centre, certains jours il y en avait jusqu'à 10. Les victimes étaient des hommes de tous âges, le plus jeune avait environ seize ans. Toutefois, le 18 août, on a amené le corps d'une fillette de douze ans. Bon nombre des corps d'hommes que j'ai examinés avaient reçu une balle dans la nuque à bout portant, qui leur avait fracassé la mâchoire. La plupart du temps, les soldats irakiens ramenaient le détenu chez lui, demandaient à ses proches de l'identifier puis lui tiraient une balle dans la nuque, en présence de sa famille. »*

Ce récit, fait à Amnesty International par un médecin qui travaillait pour le Croissant-Rouge, a été répété maintes fois dans des récits émanant non seulement du personnel médical affecté aux différents hôpitaux du Koweït mais également dans ceux des proches des victimes ou de témoins ayant assisté à de tels meurtres. Selon l'évaluation de la situation faite par l'Organisation, les centaines d'exécutions extrajudiciaires signalées depuis le 2 août se sont déroulées de cette façon. De nombreuses victimes auraient toutefois été fusillées par un peloton d'exécution, parfois en public, apparemment en l'absence de toute procédure judiciaire. D'autres, dont des enfants, sont mortes après avoir été délibérément privées des soins médicaux essentiels.

Pendant les heures qui ont suivi l'invasion, un nombre indéterminé de militaires koweïtiens auraient été tués à la suite d'affrontements armés avec les forces irakiennes. Dans le mois suivant, de nombreux civils qui avaient pris les armes contre l'Irak ont été tués dans des circonstances similaires. On ignore leur nombre. Toutefois, tous les cas évoqués ci-dessous sont des meurtres qui, à la connaissance d'Amnesty International, ont de toute évidence été commis hors du cadre du conflit armé. Parmi les victimes figurent des civils et des anciens militaires qui n'étaient pas armés quand ils ont trouvé la mort et qui semblent avoir été délibérément pris pour cible.

La majorité des victimes d'exécutions extrajudiciaires signalées à l'Organisation étaient koweïtiennes ; toutefois, des informations ont fait état de la mort de ressortissants d'autres pays, notamment des Égyptiens, des Iraniens, des Pakistanais et un Britannique. La plupart étaient des hommes d'une vingtaine d'années ; on compte cependant parmi eux des adolescents de moins de dix-huit ans, certains n'ayant pas plus de quinze ans. Hormis deux cas décrits plus bas, il ne semble pas que des femmes aient été tuées de cette façon. Bien qu'Amnesty International ait appris qu'au moins cinq femmes avaient été alignées et abattues en public, elle n'est pas en mesure de le confirmer et n'a pu obtenir ni leurs noms ni des précisions sur les circonstances de leur mort.

Comme dans le cas des personnes arrêtées ou "disparues" en détention, il est impossible d'établir avec précision le nombre de personnes tuées délibérément par les forces irakiennes au Koweït depuis le 2 août. Le gouvernement irakien niant avoir connaissance de telles atrocités et empêchant le Comité international de la Croix-Rouge et les journalistes de se rendre au Koweït, il n'est possible que de faire une estimation générale. À partir des informations qui lui sont parvenues de sources très diverses et notamment des nombreux témoignages qu'elle a recueillis auprès des personnes avec lesquelles elle s'est entretenue, Amnesty International

estime qu'il y a eu des centaines d'exécutions extrajudiciaires, voire plus de 1 000. Ces actes ont été essentiellement commis entre la mi-août et la mi-octobre, bien que certains aient été signalés avant et après cette période.

L'éventail d' « *infractions* » ayant entraîné ces massacres est large et varié. À part les personnes ayant réellement participé à l'opposition armée ou soupçonnées de l'avoir fait, d'autres auraient été exécutées extrajudiciairement pour les motifs suivants : tentative de fuir le Koweït ; détention de fusils de chasse et autres armes « *non militaires* » ; soins médicaux donnés à des militants présumés de l'opposition ; refus de permettre l'enlèvement du matériel médical des hôpitaux ; « *négligence* » des patients irakiens qui avaient besoin de soins ; transport d'importantes sommes d'argent ; participation à des manifestations pacifiques ; possession du drapeau koweïtien et de photographies de l'émir du Koweït ; rédaction ou distribution de tracts critiquant la présence irakienne au Koweït ; refus de prêter allégeance au président Saddam Hussein. Quelques personnes ont été délibérément tuées alors qu'elles distribuaient dans les maisons de la nourriture provenant des coopératives.

Les informations recueillies à ce jour par l'Organisation ne permettent pas de savoir si les personnes arrêtées pour ce genre d'infractions ont été formellement inculpées ou ont bénéficié d'une quelconque forme de procès avant d'être exécutées. Certaines semblent, au contraire, avoir reçu l'assurance qu'elles allaient être libérées. Nous reproduisons le témoignage d'un étudiant koweïtien de dix-neuf ans qui a survécu à une fusillade par peloton d'exécution et a raconté à Amnesty International ce qui s'était passé. Arrêté le 11 septembre pour n'avoir pas remis aux autorités irakiennes des armes qu'il affirme avoir possédées avant l'invasion, il a été détenu pendant quinze jours dans une maison d'Al Jahra et torturé. On lui a ensuite dit, ainsi qu'à d'autres détenus, qu'il allait être libéré :

*« [...] le dernier jour [le 24 septembre], à 2 heures 30 du matin, un capitaine est venu nous dire que le président avait ordonné la libération de tous les prisonniers. [Il] a dit que nous allions être libérés par groupes et a appelé 12 personnes dont je faisais partie. »*

Selon ses dires, ils ont été emmenés au palais Dasman où on leur a annoncé qu'ils allaient être raccompagnés en voiture à leur domicile. Cet étudiant et deux autres prisonniers (dont les noms ont été modifiés par Amnesty International afin d'empêcher toute identification) ont été emmenés en voiture :

*« Nous avions tous toujours les yeux bandés et les menottes aux poignets ; quand nous sommes arrivés près du quartier d'Al Faiha, les soldats ont enlevé le bandeau de Samir pour qu'il puisse les guider jusqu'à sa maison. Une fois arrivés, ils nous ont tous fait descendre. Muhammad et moi avons demandé pourquoi parce que nous n'habitons pas à cet endroit. Ils nous ont fait descendre de voiture, ont remis le bandeau sur les yeux de Samir et nous ont fait aligner sur le pas d'une porte. J'ai alors compris que nous allions être exécutés. Je me souviens que c'était juste après la prière de l'aube. Le premier coup a été tiré et Samir est tombé. Deux balles m'ont éraflé la tête mais aucune ne m'a pénétré le crâne. Je suis tombé et quand Muhammad a été abattu, il est tombé sur moi. Les soldats se sont alors approchés, ont pris les bandeaux et les menottes et sont partis. Ils ont dû penser que nous étions tous morts.*

*« Je saignais abondamment de la tête. J'ai rampé jusqu'à Samir et lui ai soulevé la tête, en essayant de le ranimer. Je pensais qu'il avait fait semblant, comme moi. J'ai alors vu le point d'impact de la balle dans sa tête et il est mort à cet instant précis. Je n'arrivais pas à croire à ce qui nous était arrivé. Je suis allé vers Muhammad qui était mort lui aussi. J'ai réussi à tirer les corps sur le côté et ai récité une courte prière pour eux. Puis je me suis mis à marcher. Je ne savais pas où j'allais mais j'avais peur que les soldats reviennent. »*

Ce jeune homme a pu être soigné et il a quitté le Koweït environ trois semaines plus tard (son témoignage est reproduit intégralement en Annexe B).

Comme le montre le récit de cet étudiant et les témoignages contenus dans le chapitre 4, les victimes d'exécutions extrajudiciaires étaient toujours torturées. Dans bon nombre des cas portés à la connaissance d'Amnesty International, les suspects ont été arrêtés et détenus pendant des jours, voire des semaines, sans que leurs familles ne soient informées de leur sort ou de leur lieu de détention. Les prisonniers étaient régulièrement torturés en détention puis abattus devant leurs maisons après qu'un membre de leur famille les eut identifiés. Deux frères koweïtiens ont été arrêtés le 9 septembre après que des armes et un silencieux eurent été découverts à leur domicile dans le quartier d'Al Nuzha. Détenus dans un premier temps dans le club sportif d'Al Kadhima, ils ont été transférés au centre de renseignements irakien d'Al Jahra. Le plus jeune, un étudiant de dix-huit ans, a déclaré à l'Organisation qu'il avait été détenu pendant trois jours et constamment battu. Il relate ce qui est arrivé à son frère, âgé de dix-neuf ans (les noms de ces jeunes gens ont été omis par Amnesty International) :

*« Mon frère [...] était emprisonné avec moi à Al Jahra mais ils ne l'ont pas libéré. Il a été détenu pendant trente-six jours puis, à la mi-octobre, ils l'ont ramené chez nous. Quand nous l'avons vu, il était vivant. Ils l'ont jeté sur le seuil de la porte puis lui ont tiré une balle dans la tête avec un pistolet muni d'un silencieux. Il portait des menottes. Nous avons appelé une ambulance qui l'a emmené à l'hôpital d'Al Amiri mais il était déjà mort. Il avait été affreusement torturé, ses pieds étaient couverts de bleus et son corps portait les marques de coups répétés. Il avait un trou profond dans la cuisse qui semblait avoir été creusé par une sorte de perceuse. Il avait reçu des décharges électriques. Nous l'avons enterré dans l'après-midi au cimetière d'Al Rigga. Les Irakiens avaient déjà annoncé que les cérémonies de deuil étaient interdites. Des gens sont pourtant venus chez nous pour présenter leurs condoléances. »*

Dans d'autres cas, les Irakiens ne semblent pas avoir attendu que le prisonnier ait été identifié pour l'abattre. Ce fut notamment le cas pour un autre étudiant koweïtien de dix-huit ans dont le père, âgé de cinquante-trois ans, a raconté à Amnesty International les circonstances de la mort de son fils ( les noms ont été modifiés pour empêcher toute identification) :

*« Les Irakiens sont venus quatre fois chez nous, ils recherchaient les Koweïtiens qui avaient été dans l'armée. J'ai sept fils dont cinq étaient militaires. Mes deux plus jeunes fils sont Hassan, vingt-quatre ans, qui est enseignant, et Abdallah, dix-huit ans, étudiant. Depuis l'invasion, Hassan travaillait comme volontaire à la coopérative de notre quartier et Abdallah aidait à enterrer les morts au cimetière*

*d'Al Rigga. Chaque fois que les soldats venaient, ils fouillaient entièrement la maison. La quatrième fois, le 16 septembre, ils ont arrêté Hassan et Abdallah. Avant de les emmener, ils ont frappé Hassan au ventre avec une barre de fer jusqu'à ce que la peau se déchire et qu'il commence à saigner. Ils ont jeté Abdallah par terre et l'ont piétiné avec leurs bottes. Nous sommes restés sans nouvelles d'eux pendant huit jours. Le neuvième jour, ils ont ramené Abdallah, il était huit heures et je venais de terminer la prière du matin. J'ai entendu la sonnette de la porte d'entrée puis deux coups de feu. Je me suis précipité pour ouvrir et j'ai vu Abdallah allongé par terre, il avait un bandeau noir sur les yeux. Il avait reçu une balle dans la tête et était mort sur le coup. Nous l'avons emmené au cimetière pour l'enterrer. »*

Comme nous l'avons déjà indiqué, certaines des « infractions » pour lesquelles des personnes ont été exécutées extrajudiciairement par les forces irakiennes n'avaient aucun lien avec les forces armées koweïtiennes, ni avec des actes présumés de résistance armée, voire non violente. Les informations parvenues à Amnesty International indiquent que ces meurtres étaient arbitraires à l'extrême et que des soldats ou des officiers prenaient fréquemment la décision soudaine de tirer sans en référer à leurs supérieurs. Une chargée de cours en sciences politiques à l'Université du Koweït a raconté à l'Organisation comment l'un de ses parents avait été tué dans de telles circonstances :

*« Dans les premiers jours de l'invasion, il y avait beaucoup de pression sur les boulangeries pour qu'elles continuent à fournir du pain aux gens. Le quatrième ou cinquième jour, mon parent qui avait quarante-cinq ans, faisait la queue devant une boulangerie à Al Umairiyya. Un soldat irakien de la Garde républicaine était également présent. Mon parent n'a pas pu se contrôler, il s'est mis à crier en disant au soldat : « Vous avez gâché notre vie, pourquoi êtes-vous venus ? » Le soldat irakien l'a immédiatement abattu devant tout le monde. »*

Un autre Koweïtien aurait été tué dans des conditions similaires à un poste de contrôle, apparemment parce qu'il avait sur lui de l'argent koweïtien. Un ingénieur libanais, qui travaillait pour la société pétrolière koweïtienne et a été le témoin direct de son exécution, a fait le récit suivant à Amnesty International :

*« Le 17 octobre, j'étais en service dans le quartier d'Al Ahmadi près du siège de la société pétrolière. J'étais dans ma voiture, il y avait devant moi un homme dans une Mazda bleue. Il est arrivé à un poste de contrôle, je me rappelle qu'il était environ 16 heures parce que j'aurais dû être au travail et que j'étais déjà en retard. J'ai pensé : « Pourvu que ce ne soit pas un Koweïtien » parce qu'ils ennuient vraiment beaucoup les Koweïtiens. Les soldats l'ont fait descendre de voiture. J'ai ouvert ma vitre pour entendre ce qui se passait. Ils lui ont demandé quelle était sa nationalité, il a répondu : « Je suis koweïtien. » « Où est ton portefeuille ? » Alors qu'il le cherchait, l'un des soldats l'a poussé et l'a sorti de sa poche, il contenait 150 dinars koweïtiens. « Tu as l'argent de ce chien de Jaber ! » (l'émir du Koweït). Le Koweïtien allait expliquer [pourquoi il avait cet argent] quand le soldat l'a poussé violemment, le faisant tituber puis l'a arrosé de balles. Dans les secondes qui ont suivi, une camionnette s'est approchée, probablement qu'ils attendaient comme s'ils avaient su ce qui allait se passer. Le Koweïtien était tombé sur le dos. Trois soldats l'ont saisi comme un sac d'ordures et l'ont jeté*

*dans le véhicule avant de disparaître. J'ai demandé à un soldat ce qui s'était passé et il m'a répondu : « Ce salaud avait de l'argent de Jaber. » Il m'a ensuite demandé d'où je venais, je lui ai dit que j'étais libanais. Il a répondu : « Ne t'en fais pas, nous allons libérer ton pays des Syriens, ça va être leur tour après... » Je suis allé à l'hôpital d'Al Ahmadi pour chercher l'homme qu'ils avaient tué, puis à l'hôpital d'Al Addan où j'ai demandé si on avait amené un corps. Personne ne savait rien. »*

Les informations recueillies par Amnesty International indiquent que de tels incidents, qui avaient commencé à la mi-août, sont devenus plus fréquents en septembre et en octobre. Outre les détenus qui ont été abattus devant leur maison après avoir été identifiés par leurs proches, d'autres personnes auraient été tuées dans les postes de police ou d'autres lieux de détention. Un employé koweïtien de trente-deux ans a dit à Amnesty International qu'un prisonnier détenu avec lui en août dans le poste de police d'Al Sulaibiyya avait été abattu en sa présence pendant une séance de torture (cf. Annexe A3). Dans ce cas, le corps de la victime était toujours jeté dans la rue ou dans une poubelle. Un ancien membre des forces armées koweïtiennes, âgé d'une trentaine d'années, a déclaré à l'Organisation qu'avant de quitter le Koweït à la mi-septembre, il avait été volontaire pour ramasser les corps dans les rues afin de les inhumer. Il a ajouté :

*« À partir du début de septembre, on trouvait en moyenne 20 ou 30 corps par jour. Dans chacun des quartiers que je couvrais, je trouvais cinq ou six corps, mais certains jours il n'y en avait aucun. Parmi ces quartiers, il y avait Bayan, Sabah al Salem, Qurtuba, Al Umairiyya et Al Rawda. »*

Les passants qui trouvaient des corps les emmenaient dans un hôpital ou au cimetière. Toutefois, comme les massacres se poursuivaient, les gens ont eu trop peur pour enlever les corps, craignant que cela ne soit interprété comme un acte de résistance. Les passants prenaient alors contact avec le Croissant-Rouge ou appelaient une ambulance. Un employé du Croissant-Rouge, qui a quitté le Koweït à la mi-octobre, a déclaré à Amnesty International :

*« Au bout d'un moment, il y avait tellement de corps qu'il n'y avait plus de place à la morgue de l'hôpital Mubarak tout proche. Nous avons commencé à mettre les corps dans les grands réfrigérateurs de l'hôpital qui servent normalement pour les aliments. Les familles venaient chercher leurs proches à la morgue et dans les réfrigérateurs. La plupart des corps étaient enterrés au cimetière d'Al Rigga, nous en mettions 30 à 40 dans chaque tombe. »*

Un médecin koweïtien, volontaire dans les hôpitaux d'Al Addan et d'Al Ahmadi, a dit à Amnesty International :

*« Un certain nombre de corps non identifiés sont restés longtemps dans les morgues des hôpitaux sans que personne ne les réclame, à tel point que les morgues étaient remplies de corps. Cela a coïncidé avec le départ des préposés aux cimetières et la nécessité pour chaque famille de creuser elle-même la tombe du disparu. Des jeunes se sont portés volontaires et se sont occupés des cimetières ( lavage des corps, creusement des tombes et prières pour les morts). Des ouvriers afghans ont également été embauchés pour creuser les tombes. Le cimetière d'Al*

*Rigga a été utilisé plutôt que celui d'Al Sulaibikhat qui était devenu une zone militaire dès le début de l'invasion. »*

L'employé du Croissant-Rouge cité plus haut ajoute :

*« [...] vers la fin de septembre ou le début d'octobre, même les inhumations sont devenues risquées. Les Irakiens avaient volé le matériel qui servait pour les enterrements, y compris les linceuls. Certains des volontaires chargés de creuser les tombes ont été arrêtés, notamment [nom omis par Amnesty International] ».*

Un ancien membre des forces armées koweïtiennes qui a quitté son pays le 12 octobre a dit à Amnesty International que son frère avait été volontaire pour creuser les tombes. Il a appris, par son intermédiaire, que les soldats irakiens avaient pris le contrôle du cimetière d'Al Rigga le 7 ou le 8 octobre. Il ajoute : *« Après cela, les familles qui amenaient un corps pour l'enterrer devaient payer 100 dinars irakiens pour chaque inhumation. »*

En outre, certaines sources indiquent que des familles ont dû payer les balles utilisées pour l'exécution. C'est ainsi que deux frères koweïtiens, âgés respectivement de dix-huit et dix-neuf ans (et dont les noms sont omis par Amnesty International) ont été abattus devant leur domicile à Al Khaldiyya, le 4 octobre, après qu'ils eurent apparemment refusé de décrocher le drapeau koweïtien qui flottait sur leur maison. Leurs parents ont dû payer les balles qui avaient servi à les exécuter : 15 dinars irakiens pour chacun. Dans d'autres cas, la somme demandée s'est élevée jusqu'à 70, voire 100 dinars, par personne. Cette pratique consistant à demander aux familles de couvrir « les frais de l'État » pour les exécutions est courante en Irak et l'Organisation en a connaissance depuis un certain nombre d'années. Dans certains cas, la somme demandée aurait été de 500 dinars, pour couvrir, semble-t-il, le coût du cercueil et du transport du corps ainsi que des munitions. La pratique consistant à demander aux familles des victimes de ne pas organiser de cérémonies de deuil est également répandue en Irak. Selon des informations parvenues à Amnesty International, les forces irakiennes ont tenté d'appliquer ces instructions au Koweït dès le 2 août, apparemment sans beaucoup de succès.

## **Quelques cas**

Nous donnons ci-dessous des détails sur 10 victimes d'exécutions extrajudiciaires identifiées et qui sont décédées entre le 8 août et la première semaine d'octobre. Les circonstances dans lesquelles ces exécutions extrajudiciaires ont eu lieu ont été décrites par des témoins directs ou par des personnes ayant vu ensuite les corps et dont certaines ont été interrogées par Amnesty International.

### **1. Sana Al Nuri**

Vingt-cinq ans, étudiante en droit à l'Université du Koweït. Selon des témoins oculaires, elle a été tuée le 8 août quand des soldats irakiens ont tiré sur un groupe d'environ 35 femmes qui manifestaient pacifiquement dans le quartier d'Al Jabiriyya contre l'annexion irakienne du Koweït. Une autre femme du même âge aurait également été tuée au cours de cette manifestation ainsi que deux adolescents de treize et seize ans, morts après avoir reçu respectivement une balle dans la tête et dans le cœur.

## 2. Douglas Croskery

Homme d'affaires britannique d'âge mûr, tué par les Irakiens le 11 août près de la frontière saoudienne alors qu'il tentait de fuir le Koweït. Deux autres Britanniques qui l'accompagnaient et qui ont réussi à passer la frontière ont dit avoir été témoins de sa mort. Des diplomates britanniques au Koweït ont adressé une protestation officielle au gouvernement irakien et ont tenté de récupérer le corps. Le ministère britannique des Affaires étrangères a confirmé que le corps de Douglas Croskery n'avait toujours pas été restitué.

## 3. Mahmoud Khalifa Al Jassem

Écrivain spécialiste des affaires islamiques, âgé d'une trentaine d'années, il vivait dans le quartier d'Al Salmiyya à Koweït. Selon les informations fournies à Amnesty International par des membres du personnel de santé du Croissant-Rouge, son corps, retrouvé dans une poubelle, leur a été amené à la fin du mois d'août. Deux médecins qui l'ont examiné ont déclaré qu'il avait été torturé avant son exécution : on lui avait arraché la barbe et les ongles des pieds, et son corps portait des marques de brûlures qui semblaient avoir été occasionnées par un instrument métallique chauffé. On ignore pourquoi il a été exécuté.

## 4. Ahmad Qabazard

Employé du Département de la protection des personnalités (*Idarat Himayat al Shakhsiyyat*) du ministère de l'Intérieur. Musulman chiite d'une quarantaine d'années, il avait le grade de capitaine. Selon les informations qui nous sont parvenues, il a été arrêté pour détention de tracts de l'opposition. Dans la première semaine de septembre (la date exacte n'est pas connue), il a été ramené à son domicile à Al Jabiriyya. Les soldats irakiens auraient incendié sa maison puis abattu Ahmad Qabazard d'une balle dans la nuque. Amnesty International s'est entretenue avec deux Koweïtiens qui ont déclaré avoir vu son corps. Selon leurs dires, il était sauvagement mutilé et avait l'oreille gauche coupée ; on lui avait arraché l'œil droit et les ongles des mains et des pieds ; il avait des brûlures de cigarettes en plusieurs endroits du corps et on lui avait enfoncé des clous dans les mains.

## 5. Mubarak Faleh Al Noot

Quarante-quatre ans, directeur de la société coopérative d'Al Ardiyya et président de la société numismatique. Selon plusieurs sources, notamment des témoins directs, il a été fusillé en public le 7 septembre devant la coopérative d'Al Ardiyya, pour avoir, semble-t-il, refusé d'enlever une photographie de l'émir du Koweït pour la remplacer par celle du président Saddam Hussein.

## 6. Saleh Hussain

On ignore son âge et sa profession. Il a été arrêté le 2 septembre avec sept autres Koweïtiens au cours d'une *diwaniyya* dans le quartier d'Al Sabahiyya à Koweït. Selon certaines informations, il a été ramené à son domicile le 8 septembre et tué en présence de sa mère, de ses frères et de voisins. Un médecin a déclaré à Amnesty International que son corps portait des marques importantes de brûlures sur le dos, le ventre et les mains, ce qui indique qu'il a été torturé à l'électricité et avec des barres de fer chauffées. On a également éteint des cigarettes sur son corps.

**7. Badr Rajab**

Administrateur de la coopérative d'Al Sabahiyya, on ignore son âge. Marié, il était père de huit enfants. Son corps a été retrouvé le 8 septembre dans le quartier d'Al Sabahiyya dans un sac à ordures. Selon certaines informations, il avait les mains attachées et la tête enveloppée dans le drapeau koweïtien. Il avait reçu deux balles dans la tête, juste au-dessus de l'oreille. On ignore le motif de son exécution ; il a été arrêté alors qu'il venait de sortir de chez lui, apparemment pour s'occuper de la création d'une nouvelle boulangerie dans le quartier .

**8. Adel Dashti**

Employé du service des relations publiques de l'hôpital d'Al Addan, on ignore son âge. Selon de nombreuses sources, plusieurs soldats irakiens blessés avaient été amenés à l'hôpital, le 9 septembre, pour y être soignés ; l'un d'entre eux, un officier, est décédé le jour même. Cinq employés administratifs de l'hôpital, dont Adel Dashti, auraient été, à titre de représailles, alignés et abattus dans l'hôpital. Les militaires irakiens auraient accusé l'hôpital de négligence.

**9. Abd al Hamid al Balhan**

Directeur administratif du Centre Hussain Makki Juma de traitement du cancer, on ignore son âge. Son corps, retrouvé dans la rue, a été amené dans la troisième semaine de septembre au siège du Croissant-Rouge. Un médecin qui l'a examiné a déclaré à Amnesty International qu'il présentait des marques de torture et une blessure par balle à la tête. Selon plusieurs médecins, il a été arrêté et exécuté pour avoir refusé de coopérer avec les forces irakiennes qui voulaient emporter le matériel médical du centre dans lequel il travaillait. Cela est corroboré par le récit d'une famille koweïtienne interrogée par l'Organisation et dont l'un des membres, soigné pour cancer dans ce centre, était présent au moment de l'arrestation du docteur al Balhan. Celui-ci aurait caché du matériel dans le sous-sol du centre pour empêcher les soldats irakiens de le voler.

**10. Hisham al Ubaidan**

Obstétricien d'une quarantaine d'années, il travaillait à la maternité. Son corps a été amené au siège du Croissant-Rouge dans la première semaine d'octobre. Selon certaines informations, il a été arrêté le 1<sup>er</sup> octobre après que les forces irakiennes eurent appris qu'il soignait des personnes qui participaient aux activités de la résistance. Selon un médecin égyptien qui s'est entretenu avec Amnesty International, le docteur al Ubaidan a été abattu quelques jours plus tard à proximité de son domicile après avoir été torturé pendant sa détention, notamment à l'électricité.

Outre les exécutions et les décès à la suite de torture décrits dans le présent document, on a signalé un certain nombre de décès résultant d'une privation de soins médicaux. Ils sont intervenus dans le contexte du pillage massif des médicaments et du matériel médical auquel se sont livrées les forces irakiennes dès le 2 août. Selon des informations rendues publiques par le gouvernement koweïtien en exil ainsi que par des témoins oculaires, la plupart des hôpitaux généraux et spécialisés du Koweït ont été pillés et la plus grande partie de leur équipement transférée en Irak. La plupart des décès intervenus dans ce contexte semblent résulter de l'absence de soins médicaux, situation aggravée par le départ du

personnel de santé pour l'étranger. Un certain nombre de décès résultent apparemment de la privation délibérée de soins médicaux, les machines qui maintenaient les patients en vie ayant été débranchées. Au vu des informations qu'elle a recueillies, Amnesty International pense qu'il s'agit là d'exécutions extrajudiciaires. Les victimes seraient des adultes et des nourrissons.

Un banquier koweïtien, âgé de trente-trois ans, qui a quitté son pays le 16 septembre, a fait pour l'Organisation l'exposé suivant de la situation générale dans les hôpitaux du Koweït :

*« Les conditions sont très mauvaises dans les hôpitaux. Il n'y a plus de médicaments. Les Irakiens ont pillé les hôpitaux et emporté même les machines essentielles qui maintenaient des patients en vie. Dans certains hôpitaux, on n'accepte plus que des Irakiens. De nombreux Koweïtiens ont de toute façon peur de se rendre à l'hôpital ; ils se font soigner chez eux par des médecins koweïtiens, égyptiens ou d'autres nationalités qui se sont portés volontaires. Nous avons entendu parler de plusieurs malades qui sont morts après avoir été privés de soins. Une femme est décédée après que le dialyseur auquel elle était reliée eut été éteint et volé. Une autre femme est morte dans des circonstances similaires à l'hôpital d'Al Sabah. Elle se rétablissait d'une opération pulmonaire qu'elle venait de subir. »*

Dans certains cas, des Koweïtiens se sont vu refuser tout soin médical. Un certain nombre de membres du personnel de santé ont indiqué que, lorsque des Koweïtiens étaient amenés dans les hôpitaux, les soldats irakiens vérifiaient s'ils souffraient de maladies ou de troubles ayant une cause naturelle ou bien de blessures reçues au cours d'affrontements armés. Dans ce dernier cas, les patients n'étaient pas acceptés ou étaient ensuite privés de soins. Un médecin koweïtien qui a quitté son pays le 16 septembre a donné l'exemple suivant :

*« Il y avait, à l'hôpital d'Al Razi, un jeune Koweïtien grièvement blessé. Ses parents sont venus me voir en disant qu'il allait mourir. Je me suis donc précipité vers le service [de l'hôpital dans lequel il avait été admis] et j'ai constaté qu'il était en effet dans un état critique. J'ai remarqué que l'arrivée d'oxygène avait été coupée, je l'ai remise en marche et son état s'est amélioré. J'ai protesté et l'un des médecins irakiens m'a pris à part et [m'a mis en garde en me disant de me taire]. Le jeune homme est mort le lendemain parce que l'arrivée d'oxygène avait une nouvelle fois été coupée. »*

Un autre médecin koweïtien a fourni des informations sur le cas d'un prisonnier (dont le nom est omis par Amnesty International), malade au moment de son arrestation et qui avait besoin de soins constants. Comme il aurait été torturé en détention, il n'est toutefois pas possible de savoir si son décès a été directement provoqué par la torture ou par la privation de soins médicaux. La victime, un Koweïtien de quarante-huit ans, était administrateur de la coopérative d'Al Fintas.

*« Il a été arrêté le 24 août, alors qu'il sortait de chez lui. Pendant sa détention au siège des services de renseignements irakiens à Al Fintas, ses proches ont tenté de convaincre les Irakiens qu'il était vital qu'il prenne ses médicaments. Ceux-ci ont refusé de lui remettre les médicaments et ont menacé d'arrêter les membres de sa famille s'ils demandaient à nouveau de ses nouvelles. Leur réponse était : « Qu'il*

soit vivant ou mort, vous le retrouverez. » *Décédé le 26 août, il a été inhumé le lendemain sans que sa famille ait été prévenue. Son corps avait été emmené à l'hôpital d'Al Amiri et, selon le rapport médical, il présentait des marques de torture sur le ventre et le dos ainsi que des contusions sur le front. Il a été enterré au cimetière d'Al Rigga où les jeunes [qui creusaient les tombes] l'ont identifié. Son fils et son cousin l'ont identifié sur une photographie prise le 11 septembre à l'hôpital d'Al Amiri, le lendemain de leur propre libération. »*

Des Koweïtiens et des ressortissants d'autres pays souffrant de troubles chroniques d'origine naturelle seraient morts parce que les médecins avaient été contraints de donner la priorité aux malades irakiens. Un médecin qui travaillait pour le Croissant-Rouge a déclaré à l'Organisation :

*« Au début de l'invasion, les Irakiens empêchaient les ambulances d'emmener les Koweïtiens blessés dans les hôpitaux. Des témoins présents dans les hôpitaux ont rapporté que les soldats irakiens ordonnaient parfois aux médecins de soigner en priorité les Irakiens au détriment des Koweïtiens et des autres malades. Je connais deux Koweïtiens qui sont morts dans de telles conditions après avoir été négligés... [leurs noms sont omis par Amnesty International]. Tous deux étaient dans l'unité de soins intensifs de l'hôpital d'Al Amiri. L'un d'eux souffrait d'une maladie de cœur. »*

Plusieurs cas similaires ont été rapportés à l'Organisation, la plupart du temps par des médecins qui travaillaient dans les hôpitaux où les décès s'étaient produits. Parmi les victimes figurent trois malades (dont les noms sont omis par Amnesty International) décédés après que les machines eurent apparemment été débranchées et volées. Deux d'entre eux souffraient d'insuffisance rénale : une Jordanienne et un homme d'affaires koweïtien au centre de transplantation rénale Hamad Al Issa qui fait partie de l'hôpital d'Al Sabah. La troisième victime est une Koweïtienne qui était dans l'unité de soins intensifs du service de cardiologie de l'hôpital d'Al Sabah et qui a succombé à un arrêt cardiaque.

Par ailleurs, plus de 300 prématurés seraient morts après que les soldats irakiens les eurent sortis des couveuses pour voler ces dernières. Des décès ont été signalés à l'hôpital d'Al Razi et d'Al Addan ainsi qu'à la maternité. Selon un médecin du Croissant-Rouge :

*« Des prématurés sont morts à la maternité après que les soldats irakiens les eurent sortis des couveuses. Cela s'est passé en août, dans les jours qui ont suivi l'invasion. Trois cent douze nourrissons sont morts de cette manière. J'ai personnellement participé à l'inhumation de 72 d'entre eux dans le cimetière d'Al Rigga. »*

Un autre médecin, travaillant à l'hôpital d'Al Addan et dont le frère creusait bénévolement les tombes, a rapporté qu'en août, 36 prématurés étaient morts en une seule journée. Un témoignage direct des décès survenus à l'hôpital d'Al Addan a été fourni par une adolescente koweïtienne de quinze ans ; voici ce qu'elle a affirmé le 10 octobre devant le Comité des droits de l'homme du Congrès des Etats-Unis :

*« La deuxième semaine qui a suivi l'invasion, je me suis portée volontaire à l'hôpital d'Al Addan [...] J'étais la plus jeune. Quand je m'y trouvais, j'ai vu des soldats irakiens en armes pénétrer dans l'hôpital et entrer dans la salle où 15 bébés étaient en couveuse. Ils les ont sortis des couveuses qu'ils ont emportées et ont laissé les bébés mourir sur le sol froid. C'était horrible. »*

Un médecin koweïtien qui travaillait à l'hôpital d'Al Razi (déjà cité plus haut) a parlé d'autres cas qui avaient été portés à sa connaissance :

*« Il y a une femme que je connais qui n'a pas réussi à avoir d'enfant pendant longtemps. Cette année, elle avait donné naissance à des quadruplés : trois garçons et une fille. Les bébés étaient en couveuse car ils étaient nés au septième mois. Deux heures après leur naissance, on lui a dit de quitter l'hôpital. Le lendemain, elle a reçu un appel téléphonique l'invitant à venir chercher ses enfants. Elle a répondu qu'elle ne pouvait pas les prendre car ils avaient besoin de soins et de nourriture particuliers. On lui a dit : « C'est comme vous voulez. » La femme s'est précipitée à l'hôpital et a trouvé ses enfants hors des couveuses. Elle les a emmenés chez elle et ils sont morts le lendemain. »*

## **Annexe A : témoignages de huit victimes de la torture**

### **Témoignage A1**

Un ancien interrogateur, âgé d'une trentaine d'années, arrêté le 22 septembre après avoir été trouvé en possession d'un tract contenant des informations sur les armes chimiques. Détenu pendant une semaine, notamment au poste de police d'Al Farwaniyya à Koweït, il a été battu à coups de poing et à coups de pied, a eu la peau brûlée et a subi des sévices sexuels.

*« J'ai été arrêté le 22 septembre, alors que je venais de partir avec ma famille pour l'Arabie saoudite. Nous habitons à Kifan. Nous passions en voiture dans le quartier d'Al Umairiyya quand nous avons été arrêtés à un poste de contrôle. En fouillant la voiture, les Irakiens ont trouvé un tract sur les armes chimiques. Ils m'ont emmené à l'école primaire d'Al Umairiyya où je suis resté une journée, les yeux bandés. Le lendemain, j'ai été emmené au poste de police d'Al Farwaniyya où je travaillais avant l'invasion en qualité d'interrogateur. Il était environ 11 heures 30. J'avais les yeux bandés et les mains attachées avec des menottes. Ils ont commencé presque tout de suite à me frapper et m'ont infligé la falaqa [coups assenés sur la plante des pieds]. Ils m'ont brûlé avec une barre de fer chauffée. Celui qui m'interrogeait ne cessait de me poser des questions sur le tract trouvé dans ma voiture et je répétais que je ne savais rien.*

*« Le lendemain, ils m'ont encore battu. Cette fois, ils ont utilisé un bâton, un câble électrique et un autre instrument en bois avec lequel ils m'ont frappé à la cage thoracique jusqu'à me briser une côte. Ils m'ont aussi donné des coups de bottes dans le bas ventre. J'avais le corps couvert d'ecchymoses et je saignais du nez. Ils ont ensuite attaché une ficelle autour de mon pénis et m'ont demandé "d'avouer" tout en resserrant la ficelle. Ils m'ont menacé de m'exécuter et de violer ma sœur. Puis l'un des officiers a dit : « Apportez la bouteille. » Ils m'ont écarté les jambes et ont commencé à m'insérer le goulot de la bouteille dans l'anus.*

*« Le soir, ils m'ont enfermé seul dans une cellule très sale. La dishdasha que je portais était couverte de sang et j'urinais du sang. J'ai passé trois jours dans cette cellule puis ils m'ont emmené au poste de police d'Al Jahra. J'ai de nouveau été battu pendant environ une heure et demie. Un officier m'a menacé de la chaise électrique (Al Kursi al Rajjaj). Une fois les tortures terminées, ils m'ont contraint à insulter le gouvernement [koweïtien] et à prêter allégeance à Saddam. Ils m'ont dit que je devais collaborer avec eux et j'ai dû signer une déclaration dans ce sens avant d'être relâché. »*

### **Témoignage A2**

Un étudiant de dix-sept ans, arrêté au début de septembre pour avoir été trouvé en possession d'un fusil et de tracts contenant des informations sur les armes. Détenu pendant trente-six jours dans plusieurs centres de détention de Koweït puis de Bassorah, il a été battu, soumis à un simulacre d'exécution et à la falaqa, a reçu des décharges électriques et a été menacé de sévices sexuels.

Ce jeune homme a été arrêté à quinze heures par les forces spéciales irakiennes à un poste de contrôle sur le pont de Khaitan, à proximité du club sportif. Il a été trouvé en possession d'un fusil et de 150 exemplaires d'un tract contenant des informations sur l'usage des roquettes et des explosifs. Le tract portait le tampon officiel de la Garde nationale koweïtienne.

*« Ils se sont rapidement saisis de moi et ont commencé à me frapper. Ils m'ont enfermé pendant près d'une demi-heure dans le coffre de ma voiture puis ils m'ont fait sortir et m'ont attaché les mains dans le dos au moyen d'une corde. [Plusieurs autres militaires sont alors arrivés.] Ils m'ont remis dans le coffre de ma voiture en plaçant un pneu sur ma poitrine et m'ont emmené au poste de police de Khaitan. Une fois arrivés, ils m'ont fait descendre de la voiture et m'ont emmené dans un bureau où se trouvaient sept lieutenants. En chemin, ils me frappaient à coups de poing et à coups de pied. Ils m'ont menacé de me torturer et de me tuer si je ne leur disais pas où j'avais obtenu le fusil et les tracts, et qui étaient mes amis. Ils ont trouvé dans les poches de mon pantalon des emblèmes utilisés par les forces spéciales irakiennes et celui que portent les Irakiens sur leurs couvre-chefs. Ils m'ont demandé qui appartenait à la résistance et qui j'avais tué et à quel endroit. J'ai répété que les emblèmes m'avaient été donnés par des soldats à titre de souvenir et que j'avais trouvé par hasard le fusil et les tracts. J'ai dit que c'était en passant à côté de l'immeuble de la Garde nationale à Al Khaldiyya que j'avais vu le fusil et les tracts mais ils ne m'ont pas cru. Ils m'avaient bandé les yeux pour que je ne voie rien et les soldats me donnaient des coups de pied en passant devant moi.*

*« Ils m'ont ensuite retiré le bandeau. L'officier était accompagné de quatre soldats armés de Kalachnikovs. Il m'a dit : « Prie pour ton âme parce que tu vas être exécuté » et il a donné l'ordre aux quatre soldats de charger leurs armes et de tirer. Ils l'ont fait mais quand ils ont actionné la gâchette, j'ai constaté qu'ils avaient tiré avec des balles à blanc. L'officier m'a dit de sourire et que j'avais de la chance que les munitions soient défectueuses. Il riait. Ils m'ont emmené dans une pièce où se trouvaient une quinzaine de soldats irakiens. [L'officier] leur a dit : « C'est lui qui a mené l'opération d'hier et qui a tué nos camarades. » Ils se sont mis à me battre à coups de poing et à coups de pied, à me gifler et ils m'ont frappé à coups de bâton. Cela a duré de dix-sept à vingt et une heures. J'ai vu que la pendule indiquait vingt et une heures dans le bureau d'Abu Khaled, le responsable du poste de police qui a le grade de commandant. Il m'a demandé : « Comment ça va ? Réponds-moi au sujet du fusil et des tracts. » Je lui ai donné la même réponse et il leur a donné l'ordre de m'enlever tous mes vêtements sauf mon caleçon. Il s'est mis à me frapper avec un tuyau en caoutchouc noir et chaque fois que je m'écartais de lui, les autres officiers me frappaient avec une matraque électrique.*

*« Ensuite, ils m'ont bandé les yeux et ont continué à me frapper de la même façon. Ils m'ont infligé la falaqa jusqu'à ce que mes pieds soient devenus tout bleus. [...] J'ai reçu des décharges électriques pendant une courte période, j'ai senti que mon corps se mettait à trembler et je suis tombé sur le sol. Je voyais un peu à travers mon bandeau blanc qui était un peu soulevé au-dessus de mes yeux. [L'officier] a appliqué un fil électrique sur un de mes mamelons, il a saisi l'autre bout et m'a*

*envoyé de l'électricité quatre fois. J'ai perdu connaissance et, quand j'ai repris mes sens, ils étaient en train de me fouetter. [L'officier] m'a envoyé de l'électricité dans les orteils en répétant « Avoue et dis-nous ce que tu sais ! » [Puis l'un d'entre eux] est entré et a posé une bouteille de whisky sur la table. Ils ont apporté une bassine dans laquelle il y avait une éponge [...] Il a donné l'ordre de m'enlever mon caleçon et de m'insérer la bouteille dans l'anus. J'ai dit que j'allais avouer [...] et j'ai répété ce que j'avais déjà dit. Il m'a interrogé sur les tracts et j'ai dit que je les avais vus dans ma voiture mais que je ne savais pas qui les distribuait. »*

Ce jeune homme a ensuite été interrogé sur des personnes et des familles, on lui a demandé où elles habitaient et où on pouvait les trouver. Il a répondu qu'il ne savait pas. On lui a demandé dans quels endroits la résistance était active. Il a donné le nom de deux quartiers dans lesquels il savait qu'il n'y avait aucune activité.

*« Ils m'ont dit que si je leur amenais une Indienne ou une Philippine, ils me relâcheraient. Ils riaient entre eux et deux soldats m'ont porté - je ne pouvais pas me tenir debout - pour me ramener dans ma cellule, ils m'ont rendu mes vêtements et je me suis rhabillé [...] Trois jours plus tard, ils m'ont transféré dans une maison [appartenant à un membre de la famille Al Sabah] [...] J'étais avec des Indiens et des Koweïtiens, il y avait un gardien pour nous surveiller. J'ai vu deux femmes, l'une âgée et l'autre qui semblait avoir environ vingt-cinq ans. À midi, ils m'ont emmené dans un endroit que je crois être l'ambassade d'Irak au Koweït [...] J'avais des menottes aux poignets et les yeux bandés. Ils m'ont posé les mêmes questions tout en me frappant à coups de bâton, j'ai fait les mêmes réponses. Ils m'ont ramené au poste de police de Khaitan et m'ont remis avec eux dans la salle des officiers, ils riaient et plaisantaient. Le soir, ils m'ont transféré au poste de police d'Al Farwaniyya [...] Ils m'ont dit que ce n'était que pour deux jours et que je serais relâché ensuite. Le lendemain soir, après m'avoir interrogé et battu, ils m'ont ramené au poste de police de Khaitan [...]. Quand nous y sommes arrivés, ils m'ont dit que j'allais être libéré le lendemain et qu'ils avaient les papiers le prouvant, j'ai effectivement vu les papiers qui portaient mon nom. À minuit, j'ai été appelé par Abu Khaled, le responsable du poste de police, qui m'a dit que mes déclarations n'étaient pas acceptables. Il a déchiré les papiers pour ma libération [...]*

*« Ils m'ont ramené à Al Farwaniyya et m'ont jeté dans la pièce où j'avais déjà passé quatre jours [...] puis ils nous ont fait sortir et ont amené quatre soldats irakiens dont la tête, les sourcils et les moustaches avaient été rasés. Les gardiens les battaient, en disant qu'ils étaient des traîtres et qu'ils avaient déshonoré leur famille. On nous a mis dans une autre pièce [...] pendant quinze jours puis, quatre d'entre nous ont été transférés dans le quartier d'Al Jahra [...] ils nous ont battus pendant toute la journée [...] ils nous ont transpercé la peau avec des aiguilles [...] et nous ont forcés à danser [...]. Puis ils m'ont dit : « Demain, tu seras mort. Écris à ta famille. Comment veux-tu être exécuté : par l'électricité, par balles ou par pendaison ? » Un soldat a dit : « On a une nouvelle méthode : le bain d'acide, on peut aussi les larder de coups de couteau jusqu'à ce que mort s'ensuive... »*

« [Finalement] j'ai été transféré avec vingt autres prisonniers à Bassorah. Ils nous ont emmenés dans un bâtiment et nous ont fait rester debout dans les couloirs [...] ils nous ont soumis aux pires formes de torture [...] il y avait quatre femmes [...] je les ai entendues crier et pleurer. Après m'avoir interrogé et battu, ils m'ont dit que mon nom ne figurait pas sur [leur registre]. Je suis donc resté un jour à Bassorah puis ils m'ont ramené à l'immeuble de la municipalité d'Al Jahra [au Koweït] [...] avant de me transférer avec 30 autres personnes à la prison des mineurs [dans le quartier d'Al Firdos à Koweït] [...] Dans cette prison, il y avait 160 détenus dont [les noms ont été omis par Amnesty International]. La plupart étaient accusés d'avoir distribué de la nourriture (de la viande et des poulets) aux gens. [Après nous avoir gardés trois jours dans l'immeuble de la municipalité d'Al Jahra] ils nous ont transférés au Muhafazat al Asima où nous avons été examinés. J'ai dissimulé les traces de torture que j'avais sur le corps afin de ne pas être exécuté, car quiconque a des marques de torture ou présente des séquelles irréversibles est exécuté. Une fois l'examen terminé, nous avons dû prendre l'engagement de coopérer avec les autorités irakiennes. J'ai ensuite été libéré. »

### Témoignage A3

Un employé de bureau de trente-deux ans, arrêté le 3 août alors qu'il rentrait chez lui après avoir fait des provisions à la coopérative de son quartier. Détenu pendant cinq jours dans le poste de police d'Al Sulaibiyya à Koweït, il a été battu et a reçu des décharges électriques. Il a également été blessé à la jambe par une balle tirée à bout portant .

« Le 3 août, deuxième jour de l'invasion, je devais emmener l'un de mes enfants à l'hôpital d'Al Farwaniyya pour un bilan de santé. Quand j'y suis arrivé, on m'a empêché d'entrer. J'ai essayé de me rendre dans une pharmacie mais les routes étaient barrées. Dans l'après-midi, je me suis rendu à la coopérative de mon quartier pour acheter de la nourriture. Sur le chemin du retour, j'ai été arrêté par des soldats irakiens. Ils ont pris le lait et les autres choses que j'avais achetées puis m'ont bandé les yeux et m'ont emmené au poste de police d'Al Sulaibiyya.

Une fois entré dans le poste de police, ils m'ont emmené dans une pièce où se trouvaient environ 70 Koweïtiens. Il y avait parmi eux de jeunes garçons qui n'avaient pas dix-huit ans. J'ai reconnu un de mes amis et j'ai compris qu'il avait été arrêté dans les mêmes circonstances que moi. Chaque détenu était interrogé individuellement. On m'a dit d'attendre mon tour.

« Il y avait trois officiers dans la salle d'interrogatoires quand j'y suis entré. L'un posait les questions, le deuxième prenait des notes et le troisième se tenait près de la porte, une arme à la main. On m'a demandé ma carte d'identité. Puis l'officier m'a demandé « Vous êtes content de la situation [au Koweït] dans laquelle vous vous trouvez ? » J'ai répondu : « Oui, ça va. » L'officier a ajouté : « Nous sommes venus soutenir votre soulèvement. » Quand j'ai répondu qu'il n'y avait pas eu de soulèvement, l'officier qui était près de la porte m'a donné un coup sur la tête avec son fusil. J'ai immédiatement été emmené dans une autre pièce où j'ai été torturé pendant à peu près une heure. Ils m'ont envoyé des décharges électriques sur les doigts et les organes génitaux et ils m'ont frappé à coups de bâton. Mon ami que j'avais vu auparavant a été amené dans la pièce. L'un des

*officiers a dit : « Exécutez-les ! » mais un autre a répondu : « Non, un seulement. » Ils ont abattu mon ami sur le champ en ma présence. Ils m'ont tiré une balle dans la jambe gauche. Cette blessure n'a été soignée qu'après ma libération, cinq jours plus tard.*

*« Ils m'ont ramené dans une cellule qui mesurait deux mètres sur trois et dans laquelle se trouvaient des Koweïtiens qui avaient tous des marques de torture. Ils ne nous donnaient que du pain sec. Cinq jours plus tard, j'ai de nouveau été appelé et ils m'ont dit que si j'essayais de quitter le Koweït, je serais exécuté. Ils m'ont libéré après m'avoir fait apposer mon empreinte digitale au bas d'une déclaration préparée d'avance. Quand je suis rentré chez moi, j'ai constaté que les Irakiens avaient volé presque tout ce que la maison contenait. Ils s'étaient apparemment rendus chez moi en mon absence et avaient dit à ma femme que j'avais décidé de donner tout ce que nous possédions. Comme elle protestait, l'un des Irakiens l'avait frappée. Ils ont pris nos meubles et même l'alliance de ma femme. Huit jours après ma libération, je suis parti avec ma famille pour l'Arabie saoudite. »*

#### **Témoignage A4**

Un étudiant de vingt-deux ans, arrêté le 24 août à la suite de perquisitions systématiques dans le quartier d'Al Rawda à Koweït. Détenu pendant huit jours dans les postes de police d'Al Rawda et d'Al Farwaniyya, il a été battu à coups de poing et de pied et soumis à la *falaqa*. On lui a éteint des cigarettes sur le corps et lacéré une jambe à coups de couteau.

*« J'ai été arrêté le 24 août. Les soldats irakiens fouillaient toutes les maisons de mon quartier et arrêtaient des hommes. C'était vendredi et j'étais chez moi. Ils ont frappé à la porte et, quand je suis allé ouvrir, ils m'ont arrêté. Ils m'ont fait monter à l'arrière d'un camion avec d'autres personnes qui avaient été arrêtées. Il nous était interdit de communiquer. Ils nous ont emmenés au poste de police d'Al Rawda. J'ai été enfermé avec huit autres prisonniers dans une cellule qui mesurait trois mètres sur cinq. Nous avons tous les yeux bandés et les mains et les pieds attachés. Je suis resté quelque temps avec une corde passée autour du cou et attachée au plafond. Nous avons passé deux jours dans cette cellule et avons été battus par les gardiens. Ils entraient à quatre ou cinq dans la cellule et commençaient à nous frapper à coups de poing, ils nous donnaient parfois des coups de pied avec leurs grosses bottes militaires. Ils nous menaçaient de nous torturer à l'électricité. Je connaissais un des prisonniers de ma cellule, il s'appelle [nom omis par Amnesty International], c'est un Koweïtien de vingt-quatre ans. Son père est lieutenant dans la Garde nationale. Il avait été roué de coups et avait les jambes brisées. Ils ne nous donnaient que du pain à manger.*

*« Le dimanche matin, ils m'ont mis dans une autre pièce. Deux Irakiens, des capitaines, m'ont interrogé. L'un posait les questions et l'autre me torturait. Ils m'ont demandé les noms des personnes actives au sein de la résistance. J'ai dit que je ne connaissais personne dans la résistance. Ils m'ont menacé d'arrêter mes deux jeunes frères qui ont quatorze et quinze ans. L'un d'eux m'a donné des coups sur la plante des pieds avec un bâton puis m'a obligé à faire le tour de la pièce. Il a aussi éteint des cigarettes sur le haut de mon bras gauche et sur le côté gauche*

*de ma poitrine, j'en porte toujours les traces. Il m'a donné un coup de couteau à la cuisse gauche.*

*« Je ne suis plus retourné dans la cellule. Ils m'ont fait monter dans une voiture (une berline Toyota) pour m'emmener au poste de police d'Al Farwaniyya. Ils m'ont mis dans une pièce qui contenait des instruments de torture. Il s'agissait essentiellement de matériel électrique, des fils et des électrodes comme celles qui servent à recharger les batteries de voiture mais de plus petite taille. Ils m'ont fait asseoir et je suis resté seul pendant près d'une heure. Je ne savais pas ce qui se passait mais j'entendais des cris qui provenaient des autres pièces. Il y avait beaucoup de sang par terre, surtout dans les angles de la pièce. Une heure plus tard, ils m'ont emmené à l'aéroport. Un Palestinien, qui avait le grade de lieutenant dans l'armée irakienne, nous a accompagnés. Quand nous sommes arrivés à l'aéroport, un officier irakien m'a emmené aux toilettes et m'a dit : « C'est ici la place des Koweïtiens. » J'ai dû rester environ un quart d'heure dans les toilettes, tout était cassé. Pendant que j'attendais, j'ai remarqué des uniformes des hôtesses de la compagnie aérienne koweïtienne mis au rebut. J'entendais des gens qui criaient même à l'aéroport.*

*« Ils m'ont ensuite emmené dans un bureau où se trouvaient le lieutenant palestinien et l'officier irakien. Ils m'ont à nouveau demandé qui je connaissais dans la résistance. J'ai refusé de donner des renseignements. L'officier irakien a pointé un pistolet vers ma tête et a dit en riant : « Tu vas mourir ! » Puis ils ont apporté une caméra vidéo et m'ont donné un papier sur lequel il y avait des déclarations hostiles au gouvernement [koweïtien]. Il était écrit, par exemple, que le gouvernement était corrompu et que le peuple koweïtien était opprimé jusqu'à sa libération par l'Irak. Ils m'ont dit d'apprendre la déclaration avant d'être filmé. Une fois le tournage terminé, ils m'ont demandé de collaborer avec eux comme informateur. Je leur ai dit que je ne pouvais pas le faire s'ils utilisaient le film car la résistance ne me ferait pas confiance. Ils ont accepté de ne pas l'utiliser et m'ont permis de téléphoner à ma famille. Ma mère et mon frère sont venus me chercher à l'aéroport. L'officier irakien et le lieutenant palestinien nous ont accompagnés, nous les avons déposés au poste de police d'Al Salmiyya. Le lieutenant palestinien m'a dit de lui apporter le soir même du lait pour bébé au poste de police d'Al Farwaniyya. J'y suis allé et j'ai été retenu pendant deux jours. J'étais dans un bureau, pas dans une cellule, et je n'ai pas été torturé.*

*« Après avoir été relâché, je suis rentré chez moi. Les Irakiens me contactaient régulièrement pour s'assurer que je ne m'étais pas enfui, ils me menaçaient d'arrêter ma famille si je ne collaborais pas avec eux. Ils m'ont dit qu'ils allaient m'arrêter et m'emmener à Fao. J'ai réussi à quitter le Koweït près de trois semaines après ma libération. À la frontière saoudienne, on m'a dit de faire demi-tour car les hommes n'étaient pas autorisés à quitter le pays. J'ai donné à un soldat 100 dinars irakiens et des cigarettes et il m'a laissé passer. »*

## **Témoignage A5**

Un homme de trente-huit ans, arrêté le 5 septembre après qu'un autre détenu l'eut apparemment dénoncé comme étant actif dans la résistance armée. Il a été détenu

pendant une semaine au quartier général de l'armée dans le quartier d'Al Shuwaikh à Koweït, puis à Bassorah. Il a été battu, soumis à un simulacre d'exécution, exposé alternativement au chaud et au froid, a reçu des décharges électriques et a été suspendu à un ventilateur en marche.

*« J'ai été arrêté vers le 5 septembre. Un traître d'Al Jabiriyya m'avait dénoncé. J'étais dans la résistance armée ; le jour de mon arrestation, j'étais armé et je circulais dans une des voitures de la résistance. J'étais seul. On m'a fait stopper à un poste de contrôle et l'un des soldats irakiens m'a demandé :*

*« Tu es [ il a indiqué mon nom] ? » J'ai compris qu'ils savaient ce que je faisais et j'ai redémarré à toute vitesse. Les soldats se sont mis à tirer. Au contrôle suivant, il y avait une trentaine de soldats. Je ne me suis pas arrêté et ils m'ont poursuivi. Ils tiraient en direction de ma voiture et m'ont crevé un pneu. Les soldats m'ont rattrapé et m'ont traîné hors de la voiture. Ils m'ont attaché les mains et les pieds et m'ont bandé les yeux avec un morceau de tissu vert.*

*« J'ai été emmené à l'état-major du Koweït à Al Shuwaikh et on m'a ôté mon bandeau. J'ai comparu devant un capitaine irakien qui, sans me poser aucune question, s'est mis à me donner des coups de karaté ; il a dit ensuite « Exécutez-le ! » Il était environ vingt heures. J'ai été frappé pendant près d'un quart d'heure puis emmené dans une cour où j'ai vu un peloton d'exécution formé de trois soldats. Un officier a donné lecture des charges qui pesaient contre moi : il m'accusait d'avoir trahi mon pays et d'avoir volé des armes et des munitions. Les soldats ont pointé leurs armes sur moi, je n'avais toujours pas de bandeau. Un coup a été tiré et m'a délibérément manqué. L'officier a dit : « Arrêtez ! L'interrogatoire n'est pas terminé. »*

*« Ils m'ont enfermé dans une cellule pendant à peu près une heure puis m'ont mis dans une autre pièce où il y avait quatre climatiseurs. J'étais pratiquement nu, revêtu uniquement d'un sirwal (caleçon). Ils ont mis la climatisation en marche et m'ont laissé pendant plusieurs heures dans cette pièce, jusqu'à l'aube. Ils m'ont ensuite mis dans une autre pièce où il faisait très chaud.*

*« Puis ils m'ont interrogé. Ils me posaient des questions sur la résistance, ils voulaient des renseignements sur les cellules de la résistance, le nom des militants, etc. Ils ont aussi essayé de me contraindre à faire des déclarations hostiles à la famille régnante koweïtienne. Je suis resté silencieux. Le lendemain matin, à sept heures et demie, ils m'ont bandé les yeux et fait monter dans une voiture. J'ai été parfois battu pendant le voyage. Quand on m'a enlevé le bandeau, j'étais à Bassorah en Irak. On m'a emmené dans un centre de détention où il y avait des hommes et des femmes. Ils ont commencé presque immédiatement à me donner des coups de fouet. Deux fonctionnaires m'ont ensuite apporté de la nourriture, du pain et du thé, et ils m'ont donné une cigarette. L'un d'entre eux parlait durement et avec brusquerie tandis que l'autre était poli. Celui qui était dur m'a dit que je devais avouer que j'étais membre de la Garde nationale, que je faisais de la résistance, etc. Il m'a dit que si j'avouais, on me donnerait la nationalité irakienne et que si je niais, je serais exécuté dans la demi-heure qui suivait. Puis il est sorti de la pièce. Celui qui était poli m'a dit de ne pas avouer,*

*je lui ai répondu que je n'avais rien à avouer. Pendant tout ce temps, j'entendais les cris des femmes que l'on torturait.*

*« Quelque temps après, trois hommes sont entrés dans la pièce. L'un d'eux portait un seau d'eau très chaude. Ils ont commencé à me frapper en me donnant des coups de karaté jusqu'à ce que je perde connaissance. Puis les trois hommes m'ont soulevé et laissé retomber, ma tête a heurté le sol et j'ai eu la mâchoire brisée. Je saignais abondamment et je vomissais du sang. Ils m'ont alors plongé la tête dans l'eau chaude six ou sept fois, sans cesser de me donner l'ordre d'avouer. Je répétais que je n'avouerais pas. Ils m'ont laissé sans connaissance. Plusieurs heures plus tard, d'autres hommes sont entrés dans la pièce. L'un d'eux m'a frappé avec un instrument tranchant qui m'a coupé au visage et aux bras. Puis ils m'ont frappé avec des tuyaux en plastique et des câbles électriques. Ils m'ont ensuite fait avaler deux cachets qu'ils appelaient « pilules de l'aveu ». Ces cachets étaient censés me calmer mais ils n'ont apparemment eu aucun effet sur moi.*

*« Ils m'ont ensuite mis seul dans une cellule. La pièce mesurait environ deux mètres sur trois et avait une petite fenêtre. Le lendemain, ils m'ont torturé à l'électricité. Ils m'ont d'abord aspergé d'eau avant d'envoyer l'électricité, puis ils ont placé des électrodes sur mes orteils et mes organes génitaux. J'ai une nouvelle fois été emmené pour être interrogé. Finalement, l'un d'entre eux a dit que cela ne servait à rien de continuer à m'interroger et que je devais être préparé pour l'exécution. Ils m'ont toutefois emmené dans une autre pièce qui avait un ventilateur au plafond. Ils m'ont mis la tête en bas et m'ont attaché par les chevilles au ventilateur qu'ils ont mis en marche. J'ai fait deux ou trois tours puis ils m'ont détaché. J'ai été ramené dans ma cellule et laissé seul pendant deux jours.*

*« Ils m'ont ensuite fait monter dans une voiture pour me ramener au Koweït. Ils m'ont emmené au Mudiriyyat al Amn al Amn (Direction des services de renseignement), près du palais Nayef qui est devenu un centre de détention. Ils m'ont fait signer des papiers avant de me relâcher. Après ma libération, plusieurs personnes m'ont dit que j'étais surveillé et que j'allais être à nouveau arrêté et exécuté. J'ai donc fui le Koweït pour l'Arabie saoudite. »*

## **Témoignage A6**

Un homme âgé d'une trentaine d'années, arrêté une première fois dans la troisième semaine d'août, puis le 20 septembre, a été accusé d'appartenir aux forces armées koweïtiennes et d'avoir participé aux activités de l'opposition. Détenu pendant quatre jours dans une école et dans le poste de police d'Al Jahra à Koweït, il a été battu à coups de poing et à coups de pied et a reçu des décharges électriques ; on l'a également écrasé sous de lourds poids.

*« J'ai d'abord été arrêté dans la troisième semaine d'août, dans un quartier résidentiel. Il était environ midi. J'étais seul dans ma voiture quand j'ai été arrêté par des soldats. Ils m'ont fait descendre de voiture et m'ont accusé d'appartenir à la résistance. Ils m'ont emmené dans une école qui avait été transformée en*

*caserne et m'ont fait entrer dans une grande pièce où se trouvaient une centaine de Koweïtiens. Il n'y avait que des hommes, très peu vêtus, ils étaient entourés par des gardiens.*

*« Le lendemain, j'ai été emmené au poste de police où j'ai été torturé. J'ai été interrogé par trois officiers qui m'ont demandé des renseignements personnels. Ils m'ont frappé à coups de crosse de fusil. Ils m'accusaient de faire partie de l'armée et de la résistance. L'interrogatoire a duré plusieurs heures puis ils m'ont emmené dans une autre pièce où ils m'ont envoyé de l'électricité dans les mains, les pieds et les organes génitaux. Je me suis évanoui après avoir reçu les décharges électriques. J'ai encore été interrogé et ils m'ont posé les mêmes questions. L'un d'eux m'a donné un coup de coude au visage, ce qui m'a cassé une dent.*

*« Ils m'ont mis dans une grande cellule où j'étais seul. Les coups ont continué nuit et jour par intermittence. J'ai été surtout frappé dans le dos. Les soldats me piétinaient avec leurs bottes et m'écrasaient sous des poids. Le lendemain matin, un des officiers est venu me chercher. Il m'a donné une cigarette et m'a dit de marcher, je pensais qu'il allait me tuer car il avait une arme automatique. Il m'a dit d'aller aux toilettes où j'ai retrouvé un de mes amis, qui avait versé de l'argent en échange de ma libération. J'ai quitté le poste de police avec lui.*

*« J'ai été arrêté pour la seconde fois le 20 septembre. J'ai été retenu pendant six heures. J'ai été arrêté à Al Jahra, cette fois-là aussi alors que je circulais en voiture. Ils m'ont interrogé en me posant les mêmes questions que la fois précédente. J'ai été battu et insulté puis remis en liberté en échange d'une somme d'argent. Les deux autres personnes détenues avec moi ont été relâchées de la même manière. »*

### **Témoignage A7**

Un étudiant de vingt-trois ans, arrêté vers le 22 septembre, alors qu'il était revenu au Koweït pour aider sa famille à fuir le pays. Détenue dans plusieurs centres de détention à Koweït puis à Bassorah, il a été battu, fouetté, laissé pendant de longues périodes en plein soleil ou dans un courant d'air froid et a reçu des décharges électriques.

*« Je n'étais pas au Koweït au moment de l'invasion mais j'y suis retourné pour en faire sortir ma famille. J'ai été arrêté à la mi-septembre, dans le quartier d'Al Salmeh. J'ai d'abord été emmené à la base [militaire] d'Ali al Salem, non loin de la frontière saoudienne, où j'ai été laissé seul pendant près de trois heures. Personne ne m'a adressé la parole. Puis j'ai été emmené à Al Liwa al Sades [une base militaire sur la route d'Al Jahra]. On m'a mis dans une pièce où la climatisation était en marche, j'y ai passé la nuit sans couverture, à grelotter de froid. Ils ne m'ont rien donné à manger. Le lendemain, j'ai été interrogé. Ils m'ont demandé où se trouvaient les forces américaines, où était basée la résistance au Koweït, etc. J'ai été interrogé seul mais, après l'interrogatoire, ils m'ont emmené avec deux autres prisonniers à l'ambassade d'Irak au Koweït. Nous sommes montés avec deux soldats dans une voiture découverte. À l'ambassade, on nous a laissés pendant trois heures en plein soleil, sans eau ni nourriture. Puis un officier est arrivé et nous a ramenés à Al Liwa al Sades. De là, nous avons été*

emmenés à Bassorah dans un camion chargé de biens volés au Koweït, notamment des réfrigérateurs et du matériel de bureau.

« À Bassorah, on nous a emmenés dans les bureaux des services de renseignements irakiens (Istikhbarat). Dès que nous sommes entrés, on nous a bandé les yeux. Les Irakiens se sont mis à nous fouetter et à nous battre. Ils nous ont fait descendre au sous-sol. Bien qu'ayant les yeux bandés, j'ai réussi en regardant par dessous le bandeau à voir un très grand nombre de prisonniers qui avaient aussi les yeux bandés et portaient des menottes. Nous avons été mis tous les trois, avec environ 25 autres détenus, dans une cellule qui mesurait trois mètres sur quatre. D'après ce que j'ai compris, tous ces détenus étaient des civils irakiens. L'un d'eux, âgé de dix-huit ans, avait été torturé à l'électricité et un autre avait eu la peau transpercée par des aiguilles. Nous entendions sans cesse des cris et des hurlements. L'air était étouffant dans le sous-sol et il n'y avait aucun système de ventilation. Nous étions battus sans relâche ; la nourriture était immangeable et l'eau chaude et salée. On ne nous laissait aller aux toilettes qu'une seule fois par jour.

« Je suis resté environ une semaine dans cette cellule puis j'ai été appelé pour être interrogé. On m'a emmené à l'étage, les yeux bandés et les menottes aux poignets. Une personne m'interrogeait pendant qu'une autre me fouettait. Les questions portaient surtout sur la localisation précise des forces américaines en Arabie saoudite et sur les centres de résistance au Koweït. L'interrogatoire a duré environ cinq minutes. On m'a ensuite emmené dans une autre pièce, j'avais toujours les yeux bandés et les menottes aux poignets. On m'a envoyé des décharges électriques à l'oreille droite et à la poitrine.

« J'ai ensuite été transféré en autobus dans une prison ordinaire. Le voyage a duré environ un quart d'heure. On m'a dit que je devais payer le ticket d'autobus, ce que j'ai fait avec le peu d'argent que j'avais sur moi. On m'a mis dans une grande salle où se trouvaient des centaines de prisonniers. Je suis resté sept ou huit jours dans cette prison, puis 32 détenus ont été appelés pour être jugés. J'en faisais partie. On nous a emmenés dans un autre bâtiment sur lequel il était écrit « Tribunal de Bassorah ». On nous a mis dans une salle d'attente et nous avons comparu un par un devant le juge. Je ne sais pas s'il s'agissait vraiment d'un juge mais un écriteau sur la porte indiquait « Le juge ». Il était en civil. Il y avait aussi dans la pièce un officier qui prenait des notes. Je suis resté en tout trois minutes devant le juge, il m'a demandé comment je m'appelais et pourquoi j'étais rentré au Koweït. J'étais accusé d'entrée illégale - lors de mon arrestation, j'avais été accusé d'espionnage. Le juge m'a ensuite demandé de signer une déclaration sans que j'aie pu la lire. Il m'a averti que si j'étais arrêté de nouveau, je serais exécuté. On m'a ramené dans la salle d'attente pendant que les autres prisonniers comparaissaient à leur tour devant le juge. Ils nous ont ensuite ramenés à la prison où ils nous ont rendu nos papiers d'identité et nous ont relâchés. Quelques-uns d'entre nous ont pris un taxi jusqu'à Safwan par où ils sont rentrés au Koweït. »

## Témoignage A8

Un homme de trente et un ans, arrêté le 14 septembre à son domicile pendant une *diwaniyya*. Il a été détenu pendant trois semaines dans les postes de police d'Al Farwaniyya et d'Al Jahra, puis dans une maison particulière de Koweït et enfin à Bassorah. Il a été battu, a reçu des décharges électriques et a été soumis à un simulacre d'exécution. Il a été forcé d'assister aux tortures infligées à ses proches et a été lui-même torturé en leur présence.

*« A 2 heures 30 du matin, 45 soldats ont fait irruption dans ma maison. Il y avait ma propre famille, mon père, mes frères et mes beaux-parents. Nous étions douze en tout : huit Koweïtiens, trois Indiens et un Yéménite [dont les noms sont omis par Amnesty International]. Les soldats ont séparé les hommes et les femmes, ils nous ont obligés à nous allonger sur le sol, la face contre terre et les mains sur la tête. Ils ont fouillé la maison et ont trouvé un portrait de l'émir ainsi qu'un drapeau koweïtien. Ils nous ont dit que c'était un crime passible de mort. Ils ont emmené les hommes dans un autobus et ont confisqué les voitures. Ils ont aussi pris nos bijoux, nos montres et notre argent.*

*« Ils nous ont emmenés au poste de police d'Al Farwaniyya et nous ont enfermés dans deux cellules. L'interrogatoire a commencé à vingt et une heures le lendemain. Nous avons les yeux bandés et les mains attachées dans le dos par des menottes. Ils nous accusaient d'appartenir à la résistance ; il y avait habituellement un interrogateur et deux gardiens dans la pièce. Nous avons nié toute participation à la résistance, mais l'interrogateur disait qu'il n'était pas convaincu par notre réponse. Un quart d'heure plus tard, les coups ont commencé à pleuvoir. Ils m'ont attaché un fil aux majeurs des deux mains et ont envoyé du courant pendant quatre à cinq secondes. Ils ont posé à nouveau les mêmes questions puis ils ont fait entrer mon père. J'ai été obligé de regarder pendant qu'un lieutenant appelé Hani le frappait à coups de poing et à coups de pied. Puis ils ont fait entrer mon fils, j'ai été battu en sa présence pour le contraindre à avouer. Cela a duré de vingt et une heures jusqu'à une heure et demie du matin.*

*« Ils m'ont ramené dans ma cellule. Je n'ai pas pu m'allonger sur le dos pendant deux jours. Les interrogatoires continuaient deux fois par jour, à onze heures et à 14 heures 30. Ils utilisaient un tuyau en plastique pour nous frapper parce que cela ne laisse pas de marques définitives. J'ai été piqué avec la pointe électrifiée d'un bâton en aluminium. Le troisième jour, ils m'ont menacé d'amener ma femme et de la battre en ma présence. Mon beau-frère a été soumis à la falaqa.*

*« Il y avait en tout une cinquantaine de personnes dans les deux cellules d'Al Farwaniyya. Nous avons très peu de nourriture et n'étions autorisés à aller aux toilettes que deux fois par jour. Au bout d'une semaine, ils m'ont soumis à un simulacre d'exécution : l'interrogateur a pointé un pistolet en direction de ma tête et a actionné la gâchette, puis il a recommencé en me le mettant dans la bouche. J'ai été contraint de signer des papiers rédigés à partir de mes interrogatoires. Le lundi, à seize heures, on nous a emmenés dans trois voitures au poste de police d'Al Jahra. On nous a mis dans une cellule – nous étions huit plus quatre autres personnes (les trois Indiens et le Yéménite avaient été relâchés). Ils nous ont interdit de communiquer entre nous.*

« L'interrogatoire a commencé à vingt et une heures. Ils ne nous ont pas battus et nous ont simplement posé des questions sur les déclarations précédentes. Le lendemain, j'ai été appelé à onze heures, les yeux bandés. Quand ils ont ôté le bandeau de mes yeux, j'ai vu des bâtons et des fils électriques. Ils m'ont dit d'avouer et, comme je refusais, ils m'ont frappé à coups de bâton. Deux jours plus tard, le reste de la famille a été relâché. Le lendemain, j'ai signé des papiers et ai été emmené en autobus avec sept autres personnes jusqu'à une maison située dans le quartier d'Al Jahra. Il était environ dix-huit heures. Ils nous ont fait descendre au sous-sol. La maison paraissait être un centre de sécurité, les gardiens ne portaient pas d'uniforme, ils étaient en civil. Il y avait une quinzaine de prisonniers, dont quatre Palestiniens. Toutes les fois que les gardiens passaient devant nous, ils nous frappaient. Cinq heures plus tard, ils nous ont enfermés dans des cellules. Il y avait trois cellules au rez-de-chaussée contenant 85 prisonniers : 35 dans l'une et 25 dans chacune des deux autres.

« La nourriture était rare et nous étions autorisés à aller aux toilettes deux fois par jour. Les coups pleuvaient sans cesse. Un médecin venait tous les deux ou trois jours pour voir les malades auxquels il donnait des tranquillisants. Nous étions interrogés deux fois par jour dans une pièce séparée. Les gardiens avaient des matraques électriques qu'ils utilisaient pour réveiller les prisonniers en pleine nuit, quand ils en avaient envie. Nous étions généralement interrogés par sept personnes, chaque séance durait à peu près une demi-heure et était suivie d'une séance de torture qui durait une heure. Ils nous frappaient avec des tuyaux et nous envoyaient des décharges électriques avec leurs matraques.

« À la fin de la semaine, ils m'ont emmené à Bassorah, en autobus, avec huit autres prisonniers [dont les noms ont été omis par Amnesty International]. Ils nous ont d'abord emmenés à la prison de la sûreté de l'État (Sijn al Amn al Siyyasi) où il y avait beaucoup d'Irakiens, pour la plupart membres d'Al Daawa Al Islamiyya. Le premier jour, j'ai été placé à l'isolement. Ils m'ont torturé en m'arrachant un ongle au pied droit, en éteignant des cigarettes sur ma main et en m'envoyant des décharges électriques sur le corps au moyen d'un aiguillon et de fils électriques. Le lendemain, j'ai été mis dans une cellule avec 14 autres détenus ; l'un d'entre eux est décédé d'une crise cardiaque sans recevoir de soins médicaux. J'étais interrogé une fois par jour. Au bout de huit jours, ils m'ont forcé à signer des papiers dont je n'ai pas vu le contenu puis ils m'ont remmené tout seul à Al Jahra. J'y suis resté six heures et ai été remis à mon père. J'avais perdu plus de 20 kilos. »

L'épouse de cet homme a raconté à Amnesty International comment des soldats étaient venus à son domicile le lendemain de l'arrestation de son mari et l'avaient battue ainsi que ses deux filles, pour les contraindre à avouer qu'il participait aux activités de l'opposition. Ils avaient pointé une arme vers la tête de l'une de ses filles en menaçant de la tuer. Puis ils l'avaient frappée et jetée par terre.

## **Annexe B. Témoignage d'un prisonnier ayant survécu à une tentative d'exécution**

### **Témoignage B**

Un étudiant de dix-neuf ans, arrêté le 11 septembre pour ne pas avoir remis des armes aux autorités irakiennes. Il a été détenu pendant quinze jours dans une maison particulière à Al Jahra et torturé. Il a survécu à une tentative de fusillade par peloton d'exécution le 24 septembre [ les noms ont été modifiés pour empêcher toute identification] :

*« J'ai été arrêté le 11 septembre. Les Irakiens sont d'abord venus me chercher chez moi dans le quartier d'Al Rawda mais je n'étais pas là, j'assistais à une diwaniyya dans une maison voisine. Les soldats sont donc venus m'y arrêter ainsi qu'une autre personne. Ils m'ont d'abord emmené au club sportif d'Al Kadhima où je suis resté environ deux heures. Puis ils m'ont transféré dans une maison particulière d'Al Jahra où j'ai été détenu pendant quinze jours. J'étais dans une pièce avec d'autres prisonniers, nous étions 32 en tout mais je pense qu'il y avait environ 120 détenus dans la maison, tous des hommes d'âges divers : il y avait des adolescents de treize ou quatorze ans et des vieillards de quatre-vingts ans.*

*« Pendant les premiers jours, je suis resté dans cette pièce. J'avais constamment, comme tous les autres, les yeux bandés et des menottes aux poignets. Ils ne nous donnaient rien à manger et je n'avais même rien pour m'appuyer et me reposer. Je n'ai pas été interrogé pendant ces trois jours, mais nous étions tous battus sans arrêt à coups de poing et à coups de pied par les gardiens. Ils entraient dans la pièce et nous menaçaient en nous disant d'avouer sinon il y avait 22 officiers dans la maison qui s'occuperaient de nous. Au bout de trois jours, j'ai été appelé pour l'interrogatoire. Les Irakiens avaient trouvé chez moi des armes que j'avais déjà avant l'invasion. Ils m'ont demandé à maintes reprises pourquoi je ne les leur avais pas remises. Pendant l'interrogatoire, j'avais les yeux bandés et j'ai été battu à plusieurs reprises, puis ils m'ont mis des menottes et m'ont suspendu au plafond par les poignets. Ensuite, ils m'ont envoyé des décharges électriques en différentes parties du corps, notamment à la poitrine. À part les questions sur les armes, ils m'ont aussi demandé si je connaissais des étrangers et si je savais où ils se cachaient et aussi si je savais où il y avait des diplomates, des membres des forces armées et des membres de la famille Al Sabah. Ils m'ont posé des questions sur des personnes précises dont ils ont indiqué le nom ; je n'en connaissais aucune sauf un commandant de l'armée koweïtienne mais je ne l'ai pas dit.*

*« J'ai été interrogé plusieurs fois pendant les quatre jours qui ont suivi. C'était toujours les mêmes questions et les mêmes tortures. Si je disais quelque chose qui était en contradiction avec ce que j'avais dit dans un interrogatoire précédent, les tortures devenaient plus dures. Pendant la dernière semaine de ma détention, il n'y avait plus d'interrogatoires mais tous les détenus continuaient à recevoir les coups habituels. Puis, le dernier jour [le 24 septembre], à 2 heures 30 du matin, un capitaine est venu nous dire que le président avait ordonné la libération de tous les prisonniers. Certains des prisonniers qui étaient détenus avec moi,*

*notamment les vieillards, l'ont remercié. Le capitaine a dit que nous allions être libérés par groupes et a appelé 12 personnes dont je faisais partie.\*\*\**

*« Ils nous ont bandé les yeux et nous ont attaché les mains dans le dos. Nous sommes montés dans un autobus et sommes partis pour un autre endroit où deux autres personnes nous ont rejoints. Puis ils nous ont emmenés au palais Dasman ; je savais où nous étions parce que l'un des détenus pouvait voir un peu en dessous de son bandeau. Arrivés devant le palais Dasman, nous sommes restés environ une demi-heure dans l'autobus. Puis un officier est venu et nous a dit que nous allions être emmenés chez nous. Ils m'ont fait monter dans une voiture avec deux autres prisonniers : Samir, un officier de vingt-trois ans qui vivait dans le quartier d'Al Faiha, et Muhammad, qui avait vingt-trois ou vingt-quatre ans et habitait près de chez moi à Al Rawda ; j'ignore quelle était sa profession.*

*« Nous avions tous toujours les yeux bandés et les menottes aux poignets ; quand nous sommes arrivés près du quartier d'Al Faiha, les soldats ont enlevé le bandeau de Samir pour qu'il puisse les guider jusqu'à sa maison. Une fois arrivés, ils nous ont tous fait descendre. Muhammad et moi avons demandé pourquoi puisque nous n'habitons pas à cet endroit. Ils nous ont fait descendre de voiture, ont remis le bandeau sur les yeux de Samir et nous ont fait aligner sur le pas d'une porte. J'ai alors compris que nous allions être exécutés. Je me souviens que c'était juste après la prière de l'aube. Le premier coup a été tiré et Samir est tombé. Deux balles m'ont éraflé la tête mais aucune ne m'a pénétré le crâne. Je suis tombé et quand Muhammad a été abattu, il est tombé sur moi. Les soldats se sont alors approchés, ont pris les bandeaux et les menottes et sont partis. Ils ont dû penser que nous étions tous morts.*

*« Je saignais abondamment de la tête. J'ai rampé jusqu'à Samir et lui ai soulevé la tête, en essayant de le ranimer. Je pensais qu'il avait fait semblant, comme moi. J'ai alors vu le point d'impact de la balle dans sa tête et il est mort à cet instant précis. Je n'arrivais pas à croire ce qui nous était arrivé. Je suis allé vers Muhammad qui était mort lui aussi. J'ai réussi à tirer les corps sur le côté et ai récité une courte prière pour eux. Puis je me suis mis à marcher. Je ne savais pas où j'allais mais j'avais peur que les soldats reviennent. Je cherchais quelqu'un pour m'aider mais c'était l'aube et les rues étaient désertes. Je sentais que j'allais m'évanouir, je me suis dirigé vers une maison, j'ai frappé à la porte. Personne n'est venu ouvrir mais comme la porte n'était pas fermée à clé, je suis entré. Comme je cherchais un téléphone, un homme âgé et trois femmes sont sortis de l'une des pièces. L'homme m'a demandé ce que je voulais et je lui ai raconté ce qui venait de m'arriver. D'abord il ne m'a pas cru, je lui ai dit où étaient les deux corps et il est allé voir lui-même. Quand il est revenu, il a dit que je pouvais rester avec eux.*

*« Je suis resté trois jours. L'une de ses filles était infirmière, elle m'a soigné de son mieux. Puis j'ai appelé ma famille et mon père est venu me chercher. J'ai appris qu'il m'avait cherché. Après avoir versé une somme d'argent à un officier irakien dans un poste de police du quartier d'Abdallah al Salem, on lui a dit que j'avais été exécuté. Mon père s'est alors rendu dans les hôpitaux pour chercher mon corps. À l'hôpital Mubarak, il a vu mon nom sur une liste de personnes*

*exécutées. Ma famille pensait donc que j'étais mort et recevait les gens qui venaient présenter leurs condoléances. Ils n'arrivaient pas à croire que j'étais toujours en vie, je les ai trouvés en pleurs à la maison.*

*« Je ne pouvais évidemment pas rester avec eux au cas où les Irakiens auraient su que j'étais toujours en vie et seraient revenus me chercher. Je me suis donc caché et, environ trois semaines plus tard, j'ai pu quitter le Koweït [...] »*

## **Annexe C**

Ambassade de la République d'Irak

21 Queen's Gate, Londres SW7 5JG

Communiqué de l'ambassade d'Irak

Une fois de plus, Amnesty International a eu recours à ses insinuations peu enviables s'agissant de l'Irak. Ce qui est peut-être le plus à déplorer cette fois, c'est que ces déclarations s'appliquent à un pays dont la population tout entière est actuellement victime d'un embargo illégal et imposé par les armes sur tous les produits essentiels à la vie quotidienne, notamment la nourriture et les médicaments, dans le but de l'affamer et d'exposer ses enfants à des maladies. Notre expérience passée avec Amnesty prouve qu'aucune motivation humaine envers l'Irak ne peut avoir suscité son action.

Nous estimons toutefois regrettable que, dans les circonstances que connaît actuellement la région, un étranger ait l'audace d'accorder quelque crédibilité au soi-disant rapport publié ce jour par Amnesty International.

Pour notre part, nous rappelons à Amnesty qu'il est nécessaire de prendre contact avec la représentation officielle irakienne et d'examiner les soi-disant « témoignages » comme des histoires partiales, ce qui ne ferait que dévoiler les intentions de ceux qui participent aux insinuations d'Amnesty. La possibilité de se rendre compte de la situation sur le terrain reste toujours ouverte pour Amnesty. L'absence de représentants d'Amnesty et le manque d'éléments probants dans ses rapports sur l'Irak rendent son récent rapport embarrassant pour la pratique du reportage et Amnesty elle-même n'est pas en meilleure posture dans ce domaine.

Londres, le 3 octobre 1990.



*La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Iraq/Occupied Kuwait. Human rights violations since 2 August. Seule la version anglaise fait foi.*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - mars 1991.*

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :

---

---